

**RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES**  
**présenté**  
**au Sénat académique**  
**du 5 mars 2021**

**Préparé par le Secrétariat général**

## TABLE DES MATIÈRES

1. Modifications des programmes de maîtrise en administration des affaires -M.B.A. ....	2
2. Modifications du B. Sc. Soc. (majeure en criminologie) et de la Mineure en criminologie ...	18
3. Abolition du B.A.V. (orientation enseignement) .....	52
4. Résolutions transmises pour information.....	59

1. **MODIFICATIONS DES PROGRAMMES DE MAÎTRISE EN ADMINISTRATION DES AFFAIRES – M.B.A.**

**R : 06-CPR-201105**

*« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux programmes suivants : Maîtrise en administration des affaires – M.B.A., Maîtrise en administration des affaires - M.B.A. régime coopératif et Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (à temps partiel). »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux programmes suivants : Maîtrise en administration des affaires – M.B.A., Maîtrise en administration des affaires - M.B.A. régime coopératif et Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (à temps partiel). »*

**R : 10-CPR-201105**

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique que le programme M.B.A. (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) devienne le programme M.B.A. (à temps partiel). »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte que le programme M.B.A. (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) devienne le programme M.B.A. (à temps partiel). »*

**R : 11-CPR-201105**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission des programmes de M.B.A., M.B.A. (régime coopératif) et M.B.A. (temps partiel). »*

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux conditions d'admission des programmes de M.B.A., M.B.A. (régime coopératif) et M.B.A. (temps partiel). »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Bureau du vice-rectorat adjoint à la recherche et  
Faculté des études supérieures et de la recherche

SECRETARIAT GÉNÉRAL

23 OCT. 2020

UNIVERSITÉ DE MONCTON

REGISTRÉ  
CAMPUS DE

05 JUIN 2020

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Le 5 juin 2020

PAR COURRIEL

Monsieur Gilles Roy  
Président  
Comité des programmes  
Pavillon Léopold-Taillon  
Université de Moncton

**Objet : Modification des programmes de maîtrise en administration des affaires – M.B.A.**

Monsieur le Président,

À sa réunion du 20 mai dernier, le Conseil de la Faculté des études supérieures et de la recherche a adopté les résolutions suivantes :

**R-05-CFESR-200520** : Selma Zaiane-Ghalia, appuyée par Habib Hamam, propose que la modification du programme de maîtrise en administration des affaires – M.B.A. soit adoptée telle que présentée.

**R-06-CFESR-200520** : Hesamoddin S. Esfahani, appuyé par Stephen Wyatt, propose que la modification du programme de maîtrise en administration des affaires – M.B.A. – régime coopératif soit adoptée telle que présentée.

**R-07-CFESR-200520** : Selma Zaiane-Ghalia, appuyée par Sonia Blaney, propose que la modification du programme de maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) soit adoptée telle que présentée.

Vous trouverez ci-joint la documentation liée à la modification des programmes en question.

Je vous demande donc d'assurer le suivi de ces recommandations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-recteur adjoint à la recherche  
et doyen,

Francis LeBlanc

p. j.

c.c. Monsieur Sébastien Deschênes, doyen, Faculté d'administration



Le 20 février 2020

Monsieur Francis LeBlanc  
Doyen  
Faculté des études supérieures et de la recherche

**OBJET : Proposition de modification des programmes de MBA**

Monsieur,

La Faculté d'administration a pris en considération avec grand intérêt les commentaires du Comité des programmes de cycles supérieurs dont vous nous faites part dans votre lettre du 16 décembre. Voici les points que vous adressiez :

Restriction des admissions à la session d'automne

Le CES du programme de MBA et le décanat de la faculté ont élaboré des scénarios pour permettre les admissions à la session d'hiver. Ces scénarios ont été présentés à la Faculté des études supérieures et de la recherche. L'analyse de l'opérationnalisation de ces scénarios a montré des défis importants pour le cheminement des étudiantes et des étudiants, notamment en raison de la rigidité de la structure du programme et de la séquence des cours. À la suite de ces discussions, il a été décidé de conserver la restriction des admissions à la session d'automne.

Réduction substantielle du nombre de crédits

Le CES a regardé différentes options pour ramener à 45 crédits le MBA régulier. La présente proposition maintient les 6 crédits du projet de fin d'études en surplus des 45 crédits. Le programme coop oblige l'étudiante et l'étudiant à deux stages auxquels il n'y a pas de crédits de rattachés. Le CES va se pencher rapidement sur la question de ramener le nombre de crédits à 45 pour l'ensemble des programmes de MBA pour une modification ultérieure du programme.

Harmonisation des programmes et des conditions d'admission

Le CES MBA et le Conseil de faculté considèrent que le MBA à temps plein et le MBA (pour candidates et candidats ayant une expérience pertinente de travail) (MBA à temps partiel) s'adressent à deux clientèles différentes. Le MBA à temps partiel est destiné à des étudiantes et des étudiants qui occupent des emplois à temps plein. Le MBA en présentiel est, quant à lui,

.../2

incompatible avec l'exercice d'un travail à temps plein. En conséquence, ces instances trouvent justifier les conditions d'admission différentes. Le CES MBA est toutefois sensibilisé aux problématiques liées à la mobilité entre les programmes. Le CES MBA reverra la question pour des changements futurs dans le présent exercice de créer des spécialisations.

#### Programmes MBA spécialisés

La Faculté d'administration, la Formation continue, les campus d'Edmundston et de Shippagan travaillent présentement à l'élaboration de spécialités. L'introduction de spécialités sera présentée dans des changements futurs au MBA (pour candidates et candidats ayant une expérience pertinente de travail) (MBA à temps partiel) offert en ligne. Nous vous reviendrons avec une 2<sup>e</sup> phase de changements où nous adresserons aussi les questions du nombre de crédits et de l'harmonisation des programmes.

Nous espérons avoir répondu à l'essentiel de vos questions. Si vous le désirez, nous sommes disponibles pour en discuter.

Je vous prie de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.



Sébastien Deschênes

Doyen de la Faculté d'administration



Mohamed Zaher Bouaziz

Directeur du MBA et président du CES MBA



Le 16 décembre 2019

PAR COURRIEL

Monsieur Sébastien Deschênes  
Doyen  
Faculté d'administration

**OBJET : Proposition de modification des programmes de MBA**

Monsieur,

Le Comité des programmes de cycles supérieurs (CPS), lors de sa réunion du 27 novembre dernier, a évalué la proposition de modification pour chacun des trois programmes MBA, dont voici l'extrait du compte rendu :

Une proposition de modification a été adoptée par la Faculté d'administration pour chacun des trois programmes suivants : maîtrise en administration des affaires (MBA), maîtrise en administration des affaires – régime coopératif (MBA coop), et maîtrise en administration des affaires (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) (MBA à temps partiel). Ces propositions font suite à l'évaluation de ces programmes en 2016. Les principaux changements proposés sont l'abolition de deux cours, la création d'un nouveau cours et la formalisation de la pratique actuelle de n'admettre de nouveaux étudiants qu'à la session d'automne dans les programmes MBA et MBA coop.

Le comité note que la restriction des admissions à la session d'automne n'est pas circonstanciée. Dans la mesure où la flexibilité de l'accueil des candidats dans les programmes constitue un élément de recrutement, une justification de cette décision doit être fournie.

On remarque que les modifications proposées peuvent paraître trop timides. Des changements plus radicaux qui tiennent compte des tendances actuelles pourraient être envisagés, dont une réduction plus substantielle du nombre de crédits et l'harmonisation des programmes et des conditions d'admission du MBA et du MBA à temps partiel. On note par ailleurs que les présentes propositions de modifications ne tiennent pas compte d'autres discussions qui ont lieu actuellement à l'Université relativement à la création de programmes de MBA spécialisés (*cf.* le point 8 du présent compte rendu).

Compte tenu de tous ces éléments, les quatre propositions suivantes sont adoptées :

**R04-CPS-191127** (Paris/Furlong)  
*Que les modifications du programme de maîtrise en administration des affaires – M.B.A. soient recommandées au Conseil de la FESR.*

**Adoptée**

**R05-CPS-191127** (Paris/Furlong)  
*Que les modifications du programme de maîtrise en administration des affaires – M.B.A. – régime coopératif soient recommandées au Conseil de la FESR.*

**Adoptée**

**R06-CPS-191127** (Paris/Furlong)  
*Que les modifications du programme de maîtrise en administration des affaires – M.B.A (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) soient recommandées au Conseil de la FESR.*

**Adoptée**

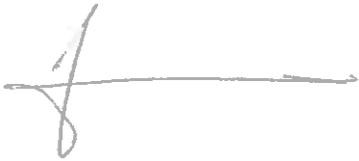
**R07-CPS-191127** (Paris/Hébert Chatelain)  
*Que la Faculté d'administration examine l'opportunité de réduire le nombre de crédits des programmes de MBA et d'harmoniser les programmes de maîtrise en administration des affaires – M.B.A et de maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail).*

**Adoptée**

On demande à la Faculté d'administration de fournir, en vue de l'étude de ce dossier par le Conseil de la FESR, la justification de la restriction des admissions à la session d'automne pour les programmes MBA et MBA coop.

Je vous demande de bien vouloir assurer le suivi de ce dossier. Si vous le désirez, je suis disponible pour en discuter.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.



Francis LeBlanc

FESR  
21 OCT. 2019  
Université de Moncton

Le 13 octobre 2019

Monsieur Gilles Roy  
Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et  
Président du comité des programmes  
Université de Moncton

**Objet : Justification des modifications aux programmes MBA**

Monsieur le Vice-recteur,

Vous trouverez ci-dessous la justification des modifications aux programmes MBA.

Les changements proposés aux programmes de MBA s'inscrivent en réponse à l'évaluation des programmes de MBA déposée au conseil des gouverneurs le 24 septembre 2016. Les modifications sont très similaires pour les 3 programmes et l'élément distinctif pour chacun des programmes est souligné. La Faculté propose que le MBA (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) soit modifié à MBA à temps partiel. La Faculté propose aussi de maintenir le nombre de crédits du programme régulier à 51 crédits en comparaison de 45 crédits pour le programme coopératif. La différence s'explique par le projet de fin d'études de 6 crédits au programme régulier qui est remplacé par 2 stages dans le programme coopératif.

A) Admission

Les conditions d'admission sont aussi modifiées de façon à demander aux candidates et candidats de fournir une lettre de motivation et un curriculum vitae.

B) Maîtrise en administration des affaires – M.B.A.

- 1) Les cours ADRH6224 Leadership mobilisateur et ADMI6217 Gestion de projet ont été ajoutés à la liste des cours obligatoires, car il s'agit de cours de fondements. Avant, ces cours étaient à option. En conséquence, les cours ADGO6441 Analyse des données de gestion et ECON6231 Économie de gestion passent des cours obligatoires aux cours à option. **Recommandation 5** « Que la Faculté considère l'ajout des cours ADRH6224 Leadership mobilisateur et ADMI6217 Gestion de projet à la liste des cours obligatoires des trois programmes de M.B.A. »

- 2) Le cours ADMN6219 Gestion stratégique a été créé en remplacement du cours ADMN6212 Gestion stratégique qui est aboli. Le nouveau cours ADMN6219 reprend la plupart des notions du cours ADMN6212 en y ajoutant des notions du cours ADMI6999 aussi aboli. En se faisant, nous répondons aux **recommandations 6** « Que la Faculté examine l'essence de l'intégration du cours (objectif, travail majeur) ADMI6999 Projet d'intégration dans le cours ADMN6212 Gestion stratégique afin de mieux encadrer l'intégration des connaissances acquises et des compétences développées dans le programme de M.B.A. » et 7 « À la suite de l'examen de la recommandation 6, que la Faculté examine l'abolition du cours ADMI6999 Projet d'intégration le cas échéant ».

3

- 3) Étant donné que le programme MBA régulier n'a pas de stage, les étudiantes et étudiants admis à ce programme rédigent un mémoire de 6 crédits qui s'ajoute aux 45 crédits du programme et on a un total de 51 crédits.

C) Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. RÉGIME COOPÉRATIF

- 1) Les cours ADRH6224 Leadership mobilisateur et ADMI6217 Gestion de projet ont été ajoutés à la liste des cours obligatoires, car il s'agit de cours de fondements. Avant, ces cours étaient à option. En conséquence, le cours ECON6231 Économie de gestion passe des cours obligatoires aux cours à option et le cours ADMI6999 Projet d'intégration est aboli conformément à la recommandation 6. **Recommandation 5** « Que la Faculté considère l'ajout des cours ADRH6224 Leadership mobilisateur et ADMI6217 Gestion de projet à la liste des cours obligatoires des trois programmes de M.B.A. »
- 2) Le cours ADMN6219 Gestion stratégique a été créé en remplacement du cours ADMN6212 Gestion stratégique qui est aboli. Le nouveau cours ADMN6219 reprend la plupart des notions du cours ADMN6212 en y ajoutant des notions du cours ADMI6999 aussi aboli. En se faisant, nous répondons aux **recommandations 6** « Que la Faculté examine l'essence de l'intégration du cours (objectif, travail majeur) ADMI6999 Projet d'intégration dans le cours ADMN6212 Gestion stratégique afin de mieux encadrer l'intégration des connaissances acquises et des compétences développées dans le programme de M.B.A. » 7 « À la suite de l'examen de la recommandation 6, que la Faculté examine l'abolition du cours ADMI6999 Projet d'intégration le cas échéant ».

D) Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (Pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) maintenant proposons (à temps partiel)

- 1) Le titre du programme est très long et pose un problème parce qu'il comporte une condition. Ainsi, il est proposé « **Maîtrise en administration des affaires –**

**M.B.A. (à temps partiel)** » en lieu et place de « Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (Pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail) ».

- 2) Sur proposition du Conseil académique de la formation continue et du Conseil de la Faculté d'administration, il a été proposé une modification d'une des conditions d'admission (paragraphe 3). Ainsi, il est proposé « Avoir au minimum deux années d'expérience de travail **pertinent.** » en lieu et place de « Avoir au minimum deux années d'expérience de travail de gestionnaire ou de travail jugé équivalent. »

4

Explication : l'on ne peut exiger aux candidates et candidats au programme d'avoir une expérience en gestion alors qu'ils (elles) désirent obtenir une formation en gestion.

- 3) Les cours ADMI6217 Gestion de projet et ADRH6224 Leadership mobilisateur ont été ajoutés à la liste des cours obligatoires, car il s'agit de cours de fondements. Avant, ces cours étaient à option. En conséquence, le cours ECON6231 Économie de gestion passe des cours obligatoires aux cours à option et le nombre de crédits obligatoires est augmenté de 3 crédits pour totaliser 30. **Recommandation 5** « Que la Faculté considère l'ajout des cours ADRH6224 Leadership mobilisateur et ADMI6217 Gestion de projet à la liste des cours obligatoires des trois programmes de M.B.A. »
- 4) Le cours ADMN6219 Gestion stratégique a été créé en remplacement du cours ADMN6212 Gestion stratégique qui est aboli. Le nouveau cours ADMN6219 reprend la plupart des notions du cours ADMN6212 en y ajoutant des notions du cours ADMI6999 qui est aboli. En se faisant, nous répondons aux recommandations 6 « Que la Faculté examine l'essence de l'intégration du cours (objectif, travail majeur) ADMI6999 Projet d'intégration dans le cours ADMN6212 Gestion stratégique afin de mieux encadrer l'intégration des connaissances acquises et des compétences développées dans le programme de M.B.A. » 7 « À la suite de l'examen de la recommandation 6, que la Faculté examine l'abolition du cours ADMI6999 Projet d'intégration le cas échéant ».

Le doyen,



Sébastien Deschênes, DBA, CFA, CPA, CA

SD/jg

p. j. : Procès-verbal du Conseil de faculté

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE LA FACULTÉ  
D'ADMINISTRATION PAR INTERNET TENUE DU 29 MAI 2018 AU 5 JUIN 2018**

**Présents :**

Sébastien Deschênes (président)  
Izold Guihur  
Jules Comeau  
Vivi Koffi  
Andrée Roy  
Jean-Pierre Booto Ekionea  
Isabelle Brun  
Monique Levesque  
Victor Richard (représentant de l'unité II, sans droit de vote)  
Caleb Soucy

**Contexte :**

La réunion par Internet est pour approuver les propositions de modifications aux programmes de MBA. Cette réunion par internet est pour adopter les CPRs appuyant les changements pour qu'ils puissent être étudiés par le Comité des programmes.

Le 1<sup>er</sup> document contient les explications des changements proposés.

**Proposition**

Il est proposé et appuyé d'adopter les modifications aux programmes de MBA telles que proposées.

Adoptée à l'unanimité

*Sébastien Deschênes*

\_\_\_\_\_  
Sébastien Deschênes, président

*Sébastien Deschênes*

\_\_\_\_\_  
Sébastien Deschênes, secrétaire

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté d'administration

le 26 février 2018

Département : Décanat de la Faculté d'administration

Nom du programme : Maîtrise en administration des affaires – M.B.A.

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel			Programme modifié		
<b>TABLEAU DES COURS</b>			<b>TABLEAU DES COURS</b>		
<b><i>OBLIGATOIRES</i></b>		<b>36 CR.</b>	<b><i>OBLIGATOIRES</i></b>		<b>36 CR.</b>
ADCO6000	Comptabilité	3	ADCO6000	Comptabilité	3
ADFI6400	Gestion financière	3	ADFI6400	Gestion financière	3
ADGO6431	Gestion des opérations	3	ADGO6431	Gestion des opérations	3
ADGO6441	Analyse des données de gestion	3	<del>ADGO6441</del>	<del>Analyse des données de gestion</del>	<del>3</del>
ADMI6680	Démarche méthodologique	3	<b>ADMI6217</b>	<b>Gestion de projet</b>	<b>3</b>
ADMI6681	Projet de fin d'études	6	ADMI6680	Démarche méthodologique	3
ADMK6311	Marketing	3	ADMI6681	Projet de fin d'études	6
ADMN6211	Management	3	ADMK6311	Marketing	3
ADMN6212	Gestion stratégique	3	ADMN6211	Management	3
ADSI6601	Syst. & tech. de l'information	3	<del>ADMN6212</del>	<del>Gestion stratégique</del>	<del>3</del>
ECON6231	Économie de gestion	3	<b>ADMN6219</b>	<b>Gestion stratégique</b>	<b>3</b>
			ADSI6601	Syst. & tech. de l'information	3
			<b>ADRH6224</b>	<b>Leadership mobilisateur</b>	<b>3</b>
			<del>ECON6231</del>	<del>Économie de gestion</del>	<del>3</del>
<b><i>OPTION</i></b>		<b>15 CR.</b>	<b><i>OPTION</i></b>		<b>15 CR.</b>
Choisir 15 crédits dans la liste des cours à option du programme M.B.A.			Choisir 15 crédits dans la liste des cours à option du M.B.A.		
	<b><i>GLOBAL</i></b>	<b>51 CR.</b>		<b><i>GLOBAL</i></b>	<b>51 CR.</b>
Liste des cours à option du M.B.A.			Liste des cours à option du M.B.A.		
ADCO6010	Cas d'actualité-comptabilité	3	ADCO6010	Cas d'actualité-comptabilité	3
ADFI6500	Marchés financiers et invest.	3	ADFI6500	Marchés financiers et invest.	3
ADGO6442	Recherche opérat. appliquée	3	<b>ADGO6441</b>	<b>Analyse des données de gestion</b>	<b>3</b>
ADMI6101	Thèmes en gestion	3	ADGO6442	Recherche opérat. appliquée	3
ADMI6116	Design org. & e-affaires	3	ADMI6101	Thèmes en gestion	3
ADMI6217	Gestion de projet	3	ADMI6116	Design org. & e-affaires	3
ADMK6314	Gestion de la relation client	3	<del>ADMI6217</del>	<del>Gestion de projet</del>	<del>3</del>
ADMN6213	Gestion des PME	3	ADMK6314	Gestion de la relation client	3
ADMN6215	Management international	3	ADMN6213	Gestion des PME	3
ADPU6000	Gestion publique	3	ADMN6215	Management international	3
ADRH6222	Administration du personnel	3	ADPU6000	Gestion publique	3
ADRH6224	Leadership mobilisateur	3	ADRH6222	Administration du personnel	3
ADSI6603	Intelligence d'affaires en SIO	3	<del>ADRH6224</del>	<del>Leadership Mobilisateur</del>	<del>3</del>
			ADSI6603	Intelligence d'affaires en SIO	3
			<b>ECON6231</b>	<b>Économie de gestion</b>	<b>3</b>

ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par le ou la responsable du programme jusqu'à concurrence de 6 crédits.	ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par le ou la responsable du programme jusqu'à concurrence de 6 crédits.

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME**

Présenté par Faculté/École : **Faculté d'administration**

le 26 février 2018

Département : **Le Comité des études supérieures (CES)**

Nom du programme : **Maîtrise en administration des affaires régime coopératif – M.B.A. régime coopératif**

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme)

<b>Programme actuel</b>	<b>Programme modifié</b>
<p><b>MENTION AU DIPLÔME</b> Le diplôme décerné par l'Université comporte la mention du régime coopératif. Les étudiantes et les étudiants qui, pour des raisons exceptionnelles, n'ont pas terminé les stages exigés, doivent faire une demande de transfert au profil régulier du programme de M.B.A. et doivent satisfaire à toutes les exigences de ce dernier en vue de l'obtention du grade de maîtrise en administration des affaires.</p>	<p><b>MENTION AU DIPLÔME</b> Le diplôme décerné par l'Université comporte la mention du régime coopératif. Les étudiantes et les étudiants qui, pour des raisons exceptionnelles, n'ont pas terminé les stages exigés, doivent faire une demande de transfert au profil régulier du programme de M.B.A. et doivent satisfaire à toutes les exigences de ce dernier en vue de l'obtention du grade de maîtrise en administration des affaires.</p>
<p><b>TABLEAU DES COURS</b></p>	<p><b>TABLEAU DES COURS</b></p>
<p><i>OBLIGATOIRES</i> <span style="float:right">30 CR.</span></p>	<p><i>OBLIGATOIRES</i> <span style="float:right">30 CR.</span></p>
<p>ADCO6000 Comptabilité 3 ADFI6400 Gestion financière 3 ADGO6431 Gestion des opérations 3 ADGO6441 Analyse des données de gestion 3 ADMI6501 Stage I 0 ADMI6502 Stage II 0 ADMI6999 Projet d'intégration 3 ADMK6311 Marketing 3 ADMN6211 Management 3 ADMN6212 Gestion stratégique 3 ADSI6601 Syst. &amp; tech. de l'information 3 ECON6231 Économie de gestion 3</p>	<p>ADCO6000 Comptabilité 3 ADFI6400 Gestion financière 3 ADGO6431 Gestion des opérations 3 ADGO6441 Analyse des données de gestion 3 ADMI6501 Stage I 0 ADMI6502 Stage II 0 <b>ADMI6217 Gestion de projet 3</b> <del>ADMI6999 Projet d'intégration 3</del> ADMK6311 Marketing 3 ADMN6211 Management 3 <del>ADMN6212 Gestion stratégique 3</del> <b>ADMN6219 Gestion stratégique 3</b> <b>ADRH6224 Leadership mobilisateur 3</b> ADSI6601 Syst. &amp; tech. de l'information 3 <del>ECON6231 Économie de gestion 3</del></p>
<p><i>OPTION</i> <span style="float:right">15 CR.</span></p>	<p><i>OPTION</i> <span style="float:right">15 CR.</span></p>
<p>Choisir 15 crédits dans la liste des cours à option du M.B.A. – régime coopératif.</p>	<p>Choisir 15 crédits dans la liste des cours à option du M.B.A. – régime coopératif.</p>
<p align="right">----- <i>GLOBAL</i> <span style="float:right">45 CR.</span></p>	<p align="right">----- <i>GLOBAL</i> <span style="float:right">45 CR.</span></p>
<p>Liste des cours à option du M.B.A. - régime coopératif</p>	<p>Liste des cours à option du M.B.A. - régime coopératif</p>
<p>ADCO6010 Cas d'actualité - comptabilité 3 ADFI6500 Marchés financiers et invest. 3 ADGO6442 Recherche opérat. appliquée 3 ADMI6101 Thèmes en gestion 3 ADMI6116 Design org. &amp; e-affaires 3</p>	<p>ADCO6010 Cas d'actualité - comptabilité 3 ADFI6500 Marchés financiers et invest. 3 ADGO6442 Recherche opérat. appliquée 3 ADMI6101 Thèmes en gestion 3 ADMI6116 Design org. &amp; e-affaires 3</p>

ADMI6217	Gestion de projet	3	<del>ADMI6217</del>	<del>Gestion de projet</del>	<del>3</del>
ADMK6314	Gestion de la relation client	3	ADMK6314	Gestion de la relation client	3
ADMN6213	Gestion des PME	3	ADMN6213	Gestion des PME	3
ADMN6215	Management international	3	ADMN6215	Management international	3
ADPU6000	Gestion publique	3	ADPU6000	Gestion publique	3
ADRH6224	Leadership mobilisateur	3	ADRH6222	Administration du personnel	3
ADRH6222	Administration du personnel	3	<del>ADRH6224</del>	<del>Leadership mobilisateur</del>	<del>3</del>
ADSI6603	Intelligence d'affaires en SIO	3	ADSI6603	Intelligence d'affaires en SIO	3
			<b>ECON6231</b>	<b>Économie de gestion</b>	<b>3</b>
ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par le ou la responsable du programme jusqu'à concurrence de 6 crédits.			ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par le ou la responsable du programme jusqu'à concurrence de 6 crédits.		

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME**

Présenté par Faculté/École : **Faculté d'administration et la D.G. formation continue** le **26 février 2018**

**Département : Le Comité des études supérieures (CES)**

Nom du programme : ~~Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (pour candidates ou candidats ayant une expérience de travail)~~

**Maîtrise en administration des affaires – M.B.A. (à temps partiel)**

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours [obligatoires, option, choix] et les crédits afférents par année du programme

<b>Programme actuel</b>		<b>Programme modifié</b>	
<b>TABLEAU DES COURS</b>		<b>TABLEAU DES COURS</b>	
<i>OBLIGATOIRES</i>	<i>27 CR.</i>	<i>OBLIGATOIRES</i>	<i>30 CR.</i>
ADCO6000	Comptabilité 3	ADCO6000	Comptabilité 3
ADFI6400	Gestion financière 3	ADFI6400	Gestion financière 3
ADGO6431	Gestion des opérations 3	ADGO6431	Gestion des opérations 3
ADGO6441	Analyse des données de gestion 3	ADGO6441	Analyse des données de gestion 3
ADMK6311	Marketing 3	<b>ADMI6217</b>	<b>Gestion de projet 3</b>
ADMN6211	Management. 3	ADMK6311	Marketing 3
ADMN6212	Gestion stratégique 3	ADMN6211	Management 3
ADSI6601	Syst. & tech. de l'information 3	<del>ADMN6212</del>	<del>Gestion stratégique 3</del>
ECON6231	Économie de gestion 3	<b>ADMN6219</b>	<b>Gestion stratégique 3</b>
		ADSI6601	Syst. & tech. de l'information 3
		<b>ADRH6224</b>	<b>Leadership mobilisateur 3</b>
		<del>ECON6231</del>	<del>Économie de gestion 3</del>
<i>OPTION</i>	<i>18 CR.</i>	<i>OPTION</i>	<i>15 CR.</i>
Choisir 18 crédits dans la liste des cours à option du programme M.B.A. (pour candidates ou candidats ayant une expérience de travail).		<b>Choisir 15 crédits dans la liste des cours à option du M.B.A. (à temps partiel)</b>	
-----	-----	-----	-----
<i>GLOBAL</i>	<i>45 CR.</i>	<i>GLOBAL</i>	<i>45 CR.</i>
Liste des cours à option du M.B.A. (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail)		Liste des cours à option du M.B.A. ( <b>à temps partiel</b> ) ( <del>pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail</del> )	
ADCO6010	Cas d'actualité - comptabilité 3	ADCO6010	Cas d'actualité - comptabilité 3
ADFI6500	Marchés financiers et invest. 3	ADFI6500	Marchés financiers et invest. 3
ADGO6442	Recherche opérat. appliquée 3	ADGO6442	Recherche opérat. appliquée 3
ADMI6101	Thèmes en gestion 3	ADMI6101	Thèmes en gestion 3
ADMI6116	Design org. & e-affaires 3	ADMI6116	Design org. & e-affaires 3
ADMI6217	Gestion de projet 3	<del>ADMI6217</del>	<del>Gestion de projet 3</del>
ADMK6314	Gestion de la relation client 3	ADMK6314	Gestion de la relation client 3
ADMN6213	Gestion des PME 3	ADMN6213	Gestion des PME 3
ADMN6215	Management international 3	ADMN6215	Management international 3
ADPU6000	Gestion publique 3	ADPU6000	Gestion publique 3
ADRH6224	Leadership mobilisateur 3	ADRH6222	Administration du personnel 3
ADRH6222	Administration du personnel 3	<del>ADRH6224</del>	<del>Leadership mobilisateur 3</del>
ADSI6603	Intelligence d'affaires en SIO 3	ADSI6603	Intelligence d'affaires en SIO 3
		<b>ECON6231</b>	<b>Économie de gestion 3</b>

ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par le ou la responsable du programme jusqu'à concurrence de 6 crédits.	ou tout autre cours de deuxième cycle autorisé par le ou la responsable du programme jusqu'à concurrence de 6 crédits.
--	--

2. **MODIFICATIONS DU B. SC. SOC. (MAJEURE EN CRIMINOLOGIE) ET DE LA MINEURE EN CRIMINOLOGIE**

**R : 12-CPR-201105**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie) et à la Mineure en criminologie. »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées au programme de Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie) et à la Mineure en criminologie. »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen



Le 3 janvier 2020

VICE-RECTEUR À L'ENVIRONNEMENT  
ET À LA RECHERCHE

08 JAN. 2020

UNIVERSITÉ DE MONCTON

Monsieur Gilles Roy  
Président  
Comité des programmes  
Université de Moncton

**Objet : Modification du B. Sc. soc. (majeure en criminologie)  
et de la mineure en criminologie**

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à la modification du B. Sc. soc. (majeure en criminologie) et de la mineure en criminologie. Comme l'explique la directrice du Département de sociologie et de criminologie dans la lettre ci-jointe, les modifications sont de divers ordres.

Premièrement, il est proposé que, pour le programme de majeure (profil *régulier*, profil *appliqué* et profil *avec distinction*), l'on exige des étudiantes et étudiants un nombre total de crédits de niveau 3000 et 4000 plutôt qu'un nombre précis de cours de niveau 3000 et un nombre précis de cours de niveau 4000. Cette modification mineure aura pour effet d'assouplir la gestion du programme et l'offre de cours.

Deuxièmement, le Département souhaite développer la composante analyse criminologique dans le programme de majeure, aussi propose-t-il la création de cinq cours, à savoir CRIM2032 (*Police et sécurité publique*), CRIM3210 (*Enquête*), CRIM3220 (*Sécurité privée*), CRIM4120 (*Analyse criminologique*) et CRIM4130 (*Crimes et médias*). De plus, le Département propose l'abolition du cours CRIM2030 (*Police et sécurité intérieure*), qui ne permettait pas d'approfondir les questions relatives à la sécurité. Ce cours a ainsi été scindé en trois cours différents, soit CRIM2032, CRIM3210 et CRIM3220.

Troisièmement, le Département propose de modifier le préalable au cours SOCI/CRIM3203 (*Méthodes qualitatives*) pour y ajouter le CRIM1000 (*Introduction à la criminologie*).

Quatrièmement, le Département propose que les cours CRIM3900 (*Séminaire thématique crim. I*) et CRIM4900 (*Séminaire thématique crim. II*) soient transformés en cours à contenu variable afin que les étudiantes et étudiants puissent les suivre plus d'une fois si les contenus sont différents.

Enfin, les modifications proposées à la majeure amènent le Département à proposer des modifications à la mineure en criminologie, notamment dans la liste des cours à option.

La demande est accompagnée d'une lettre circonstanciée de la directrice du Département de sociologie et de criminologie, Marie-Andrée Pelland, dans laquelle sont justifiées toutes les modifications proposées. À noter que les modifications ont été recommandées par l'Assemblée du Département de sociologie et de criminologie le 22 novembre 2019, puis par les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales à leur réunion ordinaire du 18 décembre 2019. Voici les résolutions adoptées en ce sens :

*Le Conseil recommande que les étudiantes et étudiants du B. Sc. soc. (majeure en criminologie [trois profils]) aient à suivre un nombre total de cours à option de niveau 3000 ou 4000 plutôt qu'un nombre précis de cours de niveau 3000 et de niveau 4000. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

*Le Conseil recommande que la création des cours CRIM2032, CRIM3210, CRIM3220, CRIM4120 et CRIM4130 soit adoptée. Il recommande également que le cours CRIM2030 soit aboli. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

*Le Conseil recommande que le préalable du cours SOCI/CRIM3203 soit modifié. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

*Le Conseil recommande que les cours CRIM3900 et CRIM4900 soient transformés en cours à contenu variable. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

*Le Conseil recommande que la mineure en criminologie soit modifiée. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-doyen de la Faculté des  
arts et des sciences sociales,



Matthieu LeBlanc

p. j. CPR-2 (majeure), CPR-4 (5), CPR-5 (3), CPR-6 (1), CPR-7 (1), CPR-10 (majeure),  
CPR-11 (majeure), CPR-2 (mineure), CPR-10 (mineure), CPR-11 (mineure)

PAR COURRIEL

Moncton, le 3 décembre 2019

Monsieur Matthieu LeBlanc  
 Vice-doyen  
 Faculté des arts et des sciences sociales  
 Université de Moncton

**Objet : Modifications au programme de majeure en criminologie et à la mineure en criminologie**

Monsieur le Vice-doyen,

Lors de sa rencontre du 22 novembre 2019, les membres de l'Assemblée départementale de sociologie et de criminologie ont proposé à l'unanimité des modifications aux trois profils du programme de majeure en criminologie. D'une part, dans les trois profils du programme de majeure (profil *régulier*, profil *appliqué* et profil *distinction*), nous proposons de revoir le nombre de crédits de cours à option de niveau 3000 et 4000 que les étudiantes doivent suivre. En effet, dans le programme actuel, les étudiants doivent suivre un nombre égal de cours de niveau 3000 et 4000 de sigle CRIM pour obtenir leur diplôme. Cette situation complexifie l'offre de cours et les choix des étudiantes et étudiants. Ainsi, pour assurer plus de flexibilité à nos programmes et plus de choix aux étudiantes et étudiants, nous proposons de modifier les profils pour leur permettre de suivre un nombre *total* de cours de sigle 3000 et 4000. Le tableau suivant résume cette modification dans chacun des profils :

<b><i>Profils</i></b>	<b><i>Profils actuels</i></b>	<b><i>Modification proposée</i></b>
<b>Profil régulier</b>	Choisir 27 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000, 12 crédits de niveau 3000 et 12 crédits de niveau 4000.	Choisir 27 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000 et <b>un total de 24 crédits de cours de niveau 3000 et 4000 (à l'exception des cours CRIM4001 et CRIM4026).</b>

<b>Profil appliqué</b>	Choisir 15 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000, 6 crédits de niveau 3000 et 6 crédits de niveau 4000.	Choisir 15 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000 et <b>un total de 12 crédits de cours de niveau 3000 et 4000 (à l'exception du cours CRIM4026).</b>
<b>Profil avec distinction</b>	Choisir 21 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000, 9 crédits de niveau 3000 et 9 crédits de niveau 4000. CRIM4001– Stage intensif de criminologie (12 cr.)  <i>ou</i>  Choisir 33 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000, 15 crédits de niveau 3000 et 15 crédits de niveau 4000.	Choisir 21 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000 et <b>un total de 18 crédits de cours de niveau 3000 et 4000.</b> CRIM4001– Stage intensif de criminologie (12 cr.)  <i>ou</i>  Choisir 33 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000 et <b>un total de 30 crédits de cours de niveau 3000 et 4000.</b>

(Vous remarquerez d'ailleurs que, conformément au souhait des membres du Comité des programmes, nous avons modifié légèrement la présentation de la liste des cours à option dans le CPR-2 et le CPR-10 de manière à éviter la répétition de la liste de cours.)

D'autre part, avec l'arrivée de la professeure Véronique Chadillon-Farinacci, le Département de sociologie et de criminologie souhaite développer la composante analyse criminologique afin de permettre aux étudiantes et étudiants de pouvoir comprendre l'analyse de situations criminelles et la proposition de plan d'intervention aux institutions publique, parapublique et communautaire. Ainsi, l'ajout de cinq cours est proposé : CRIM2032 *Police et sécurité publique*, CRIM3210 *Enquête*, CRIM3220 *Sécurité privée*, CRIM4120 *Analyse criminologique* et CRIM4130 *Crimes et médias*. De plus, pour rendre plus cohérente la composante d'analyse criminologique, nous proposons l'abolition du cours CRIM2030 *Police et sécurité intérieure*. Le contenu de ce cours était complexe et ne permettait pas l'approfondissement des questions relatives à la sécurité. Il a ainsi été scindé en trois cours distincts : CRIM2032 *Police et sécurité publique*; CRIM3210 *Enquête*; et CRIM3220 *Sécurité privée*. Ainsi, les étudiants auront les connaissances théoriques et pratiques qui leur permettront de comprendre différentes questions liées à la sécurité, mais également de mettre en pratique un processus d'enquête dans différents milieux de pratiques. Ces connaissances et habiletés sont manquantes dans les régions de l'Atlantique francophone, puisque peu de professionnels sont habiletés à réaliser un processus

d'enquête lorsqu'une situation oppositionnelle, problématique, voire potentiellement délictuelle survient dans un cadre institutionnel. La création de ces quatre cours – CRIM2032 *Police et sécurité publique*, CRIM3210 *Enquête*, CRIM3220 *Sécurité privée* et CRIM4120 *Analyse criminologique* – ainsi que l'abolition du cours CRIM2030 *Police et sécurité intérieure* permettent de répondre à cette lacune.

Nous proposons également la modification du préalable au cours SOCI/CRIM3203 *Méthodes qualitatives*. Les étudiantes et étudiants doivent présentement avoir réussi le cours SOCI1001 *Introduction à la sociologie* pour s'y inscrire; toutefois, les étudiantes et étudiants de criminologie ne s'inscrivent pas tous à ce cours. Nous proposons donc la réussite de SOCI1001 *Introduction à la sociologie* ou de CRIM1000 *Introduction à la criminologie* pour s'inscrire au cours SOCI/CRIM3203 *Méthodes qualitatives*.

Enfin, nous proposons la modification des cours CRIM3900 *Séminaire thématique crim. I* et CRIM4900 *Séminaire thématique crim. II* afin que ces derniers deviennent des cours à contenu variable. Ainsi, les étudiantes et étudiants pourront suivre chacun de ces deux cours à plus d'une reprise dans leur formation, si les thématiques offertes sont différentes.

Il est à noter que l'abolition du cours CRIM2030 *Police et sécurité intérieure* entraîne également une modification à la mineure en criminologie. Les étudiantes et étudiants inscrits à la mineure pourront ainsi s'inscrire au cours CRIM2032 *Police et sécurité publique*, puisque le cours CRIM2030 sera aboli. De plus, les cours CRIM3210 *Enquête*, CRIM3220 *Sécurité privée*, CRIM4120 *Analyse criminologique* et CRIM4130 *Crimes et médias* ont été ajoutés dans les choix de cours à option de la mineure.

Je vous prie, Monsieur le Vice-doyen, de recevoir l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marie-Andrée Pelland, Ph.D. criminologie  
Directrice du Département de sociologie et de criminologie

p.j. CPR-2; CPR-4; CPR-5; CPR-6, CPR-10; CPR-11 (à titre informatif)

**MINEURE EN CRIMINOLOGIE**

**DOCUMENTS RELIES A LA MODIFICATION DU PROGRAMME**

**Département de sociologie et de criminologie**

**Université de Moncton  
Le 29 novembre 2019**

COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON

PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME

Présenté par Faculté/École : Faculté des arts et des sciences sociales le

Département : Sociologie et criminologie

Nom du programme : Mineure en criminologie

Profil du programme (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel	Proposition de modification
<p><b>EXIGENCES PARTICULIÈRES</b> L'étudiante ou l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la formation générale en anglais.</p> <p><b>OBJECTIFS</b> La mineure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances de base sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.</p> <p><b>STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE</b> Les stratégies pédagogiques proposées pour la mineure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.</p> <p><b>CONDITIONS D'AMMISSION</b> Condition «A»</p> <p><b>FORMATION FONDAMENTALE 24 CR.</b></p> <p><b>Cours de la discipline principale 24 CR.</b></p> <p><i>Obligatoires 9 CR.</i></p>	<p><b>EXIGENCES PARTICULIÈRES</b> L'étudiante ou l'étudiant doit satisfaire aux exigences de la formation générale en anglais.</p> <p><b>OBJECTIFS</b> La mineure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances de base sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.</p> <p><b>STRATÉGIES D'APPRENTISSAGE</b> Les stratégies pédagogiques proposées pour la mineure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.</p> <p><b>CONDITIONS D'AMMISSION</b> Condition «A»</p> <p><b>FORMATION FONDAMENTALE 24 CR.</b></p> <p><b>Cours de la discipline principale 24 CR.</b></p> <p><i>Obligatoires 9 CR.</i></p>

## Formulaire CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3	CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3
CRIM1010 - Théories criminologiques I	3	CRIM1010 - Théories criminologiques I	3
CRIM2010 - Théories criminologiques II	3	CRIM2010 - Théories criminologiques II	3
<i>Cours à option</i>		<i>Cours à option</i>	
Choisir 15 crédits parmi la liste des cours optionnels, dont un minimum de 9 crédits de niveau 3000 et 4000. Choisir les cours à option dans un minimum de deux axes de connaissances parmi la liste suivante :		Choisir 15 crédits parmi la liste des cours optionnels, dont un minimum de 9 crédits de niveau 3000 et 4000. Choisir les cours à option dans un minimum de deux axes de connaissances parmi la liste suivante :	
Axe 1 : Théories criminologiques		Axe 1 : Théories criminologiques	
CRIM3020 – Criminalité adulte	3	CRIM3020 – Criminalité adulte	3
CRIM3040 – Victimologie	3	CRIM3040 – Victimologie	3
CRIM3070 – Délinquance juvénile	3	CRIM3070 – Délinquance juvénile	3
PSYC2500 – Psychologie sociale	3	PSYC2500 – Psychologie sociale	3
CRIM3700 – Sociologie de la déviance	3	CRIM3700 – Sociologie de la déviance	3
Axe 2 : Criminologie appliquée		Axe 2 : Criminologie appliquée	
CRIM2025 – Théories intervention crim.	3	CRIM2025 – Théories intervention crim.	3
CRIM3030 – Prévention du crime	3	CRIM3030 – Prévention du crime	3
CRIM3090 – Criminologie appliquée	3	CRIM3090 – Criminologie appliquée	3
CRIM3300 – Action communautaire	3	CRIM3300 – Action communautaire	3
CRIM4100 – Intervention victimes	3	CRIM4100 – Intervention victimes	3
Axe 3 : Institutions juridiques et pénales		Axe 3 : Institutions juridiques et pénales	
CRIM2001 – Justice criminelle	3	CRIM2001 – Justice criminelle	3
CRIM2005 – Système carcéral canadien	3	CRIM2005 – Système carcéral canadien	3
CRIM2015 – Pénologie	3	CRIM2015 – Pénologie	3
CRIM2030 – Police et sécurité intérieure	3	<b>CRIM2032 - Police et sécurité publique</b>	<b>3</b>
		<b>CRIM3210 - Enquête</b>	<b>3</b>
		<b>CRIM3220 - Sécurité privée</b>	<b>3</b>
Axe 4 : Thèmes criminologiques		Axe 4 : Thèmes criminologiques	
CRIM3080 – Criminologie et environnement	3	CRIM3080 – Criminologie et environnement	3
CRIM3100 – Violences criminelles	3	CRIM3100 – Violences criminelles	3
CRIM3110 – Groupes et criminalité	3	CRIM3110 – Groupes et criminalité	3
CRIM3900 – Séminaire thématique crim. I	3	CRIM3900 – Séminaire thématique crim. I	3
CRIM4030 – Crimes et psychotropes	3	CRIM4030 – Crimes et psychotropes	3
CRIM4040 – Femmes et criminalité	3	CRIM4040 – Femmes et criminalité	3
CRIM4050 – Minorités et criminalités	3	CRIM4050 – Minorités et criminalités	3
CRIM4065 – Cybercriminologie	3	CRIM4065 – Cybercriminologie	3
CRIM4080 – Criminologie internationale	3	CRIM4080 – Criminologie internationale	3
CRIM4085 – Criminalité à caractère sexuel	3	CRIM4085 – Criminalité à caractère sexuel	3
CRIM4090 – Violence familiale / conjugale	3	CRIM4090 – Violence familiale / conjugale	3
CRIM4095 – Criminalité économique	3	CRIM4095 – Criminalité économique	3
CRIM4200 – Violences faites aux femmes	3	<b>CRIM4120 - Analyse criminologique</b>	<b>3</b>
CRIM4900 – Séminaire thématique crim. II	3	<b>CRIM4130 - Crimes et médias</b>	<b>3</b>
		CRIM4200 – Violences faites aux femmes	3
		CRIM4900 – Séminaire thématique crim. II	3
<b>GLOBAL</b>	<b>24 CR.</b>	<b>GLOBAL</b>	<b>24 CR.</b>

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR  
DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR  
À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

## 1. Identification du programme

- 1.1 Titre du programme  
Mineure en criminologie
- 1.2 Unité responsable  
Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Lieux où est offert le programme  
Campus de Moncton
- 1.4 Date d'entrée en vigueur  
1<sup>er</sup> juillet 2020

## 2. Description du programme

### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

La mineure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances de base sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.

### 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Les stratégies pédagogiques proposées pour la mineure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.

### 2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

---

---

---

---

---

---

---

2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

---

---

2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)<sup>1</sup>

FORMATION FONDAMENTALE 24 CR.  
COURS DE LA DISCIPLINE PRINCIPALE 24 CR.

*Obligatoires* 9 CR.

CRIM1000 Introduction à la criminologie 3  
CRIM1010 Théories criminologiques I 3  
CRIM2010 Théories criminologiques II 3

*Cours à option* 15 CR.

Choisir 15 crédits parmi la liste des cours optionnels, dont un minimum de 9 crédits de niveau 3000 et 4000. Choisir les cours à option dans un minimum de deux axes de connaissances parmi la liste suivante :

Axe 1 : Théories criminologiques

CRIM3020 Criminalité adulte 3  
CRIM3040 Victimologie 3  
CRIM3070 Délinquance juvénile 3  
PSYC2500 Psychologie sociale 3  
CRIM3700 Sociologie de la déviance 3

Axe 2 : Criminologie appliquée

CRIM2025 Théories intervention crim. 3  
CRIM3030 Prévention du crime 3  
CRIM3090 Criminologie appliquée 3  
CRIM3300 Action communautaire 3  
CRIM4100 Intervention victimes 3

Axe 3 : Institutions juridiques et pénales

CRIM2001 Justice criminelle 3  
CRIM2005 Système carcéral canadien 3  
CRIM2015 Pénologie 3  
**CRIM2032 Police et sécurité publique 3**  
**CRIM3210 Enquête 3**  
**CRIM3220 Sécurité privée 3**

Axe 4 : Thèmes criminologiques

CRIM3080 Criminologie et environnement 3  
CRIM3100 Violences criminelles 3  
CRIM3110 Groupes et criminalité 3  
CRIM3900 Séminaire thématique crim. I 3

---

<sup>1</sup> Seuls les renseignements concernant la formation fondamentale sont requis dans ce formulaire; ceux afférents à la formation générale sont fournis dans le CPR-11-Feuille de route.

Formulaire CPR-10 (Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire –  
Nouveau régime pédagogique)

CRIM4030 Crimes et psychotropes	3
CRIM4040 Femmes et criminalité	3
CRIM4050 Minorités et criminalités	3
CRIM4065 Cybercriminologie	3
CRIM4080 Criminologie internationale	3
CRIM4085 Criminalité à caractère sexuel	3
CRIM4090 Violence familiale / conjugale	3
CRIM4095 Criminalité économique	3
<b>CRIM4120 Analyse criminologique</b>	<b>3</b>
<b>CRIM4130 Crimes et médias</b>	<b>3</b>
CRIM4200 Violences faites aux femmes	3
CRIM4900 Séminaire thématique crim. II	3

**3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

- CPR-1 Énoncé de programme
- CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)
- CPR-2 Proposition de modification d'un programme
- CPR-3 Proposition d'un nouveau programme
- CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours
- CPR-5 Modification d'un cours existant
- CPR-6 Abolition d'un cours
- CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline
- CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)
- CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)
- CPR-11 Feuille de route

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME**

**Présenté par Faculté/École :** Faculté des arts et des sciences sociales le 2 décembre 2019

**Département :** Sociologie et criminologie

**Nom du programme :** Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie)

**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel	Proposition de modification
<p>Responsable Faculté des arts et des sciences sociales</p> <p>Diplôme B. Sc. soc. (majeure en criminologie)</p> <p>Durée 4 ans</p> <p>Lieux Moncton 4 années Edmundston première année * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton.</p> <p>Objectifs (75 mots) La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.</p> <p>Objectifs des profils (75 mots) Le <i>profil régulier</i> a pour objectif de permettre l'acquisition d'une solide formation théorique. Le <i>Profil appliqué</i> a pour but de mettre à l'épreuve les connaissances criminologiques et d'acquérir des compétences pratiques avec la réalisation d'un stage. Le <i>Profil avec distinction</i> permet d'acquérir une plus grande capacité de conceptualisation des connaissances criminologique, de développer et de mettre à l'épreuve leurs compétences à la recherche par la réalisation d'un projet de fin d'études.</p> <p>Stratégies d'apprentissage Les stratégies pédagogiques proposées pour la majeure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats</p>	<p>Responsable Faculté des arts et des sciences sociales</p> <p>Diplôme B. Sc. soc. (majeure en criminologie)</p> <p>Durée 4 ans</p> <p>Lieux Moncton 4 années Edmundston première année * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton.</p> <p>Objectifs (75 mots) La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.</p> <p>Objectifs des profils (75 mots) Le <i>profil régulier</i> a pour objectif de permettre l'acquisition d'une solide formation théorique.</p> <p>Stratégies d'apprentissage Les stratégies pédagogiques proposées pour la majeure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont liés à la question criminelle. Le processus</p>

<p>sont liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que dans certains cas par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.</p>	<p>d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que dans certains cas par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.</p>
<p>Conditions d'admission Condition «A»</p>	<p>Conditions d'admission Condition «A»</p>
<p>Condition d'admission spécifique aux profils</p>	
<p>Pour s'inscrire au <i>Profil appliqué</i> à la fin de la deuxième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,3 sur une échelle de 4,30 durant leurs études universitaires (années 1 et 2 du programme). La moyenne de maintien pour ce profil est de 2,3 sur 4,3.</p>	
<p>Pour s'inscrire au <i>Profil avec distinction</i> à la fin de la deuxième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,8 sur une échelle de 4,30 durant leurs études universitaires (année 1 et 2 du programme). La moyenne de maintien pour ce profil est de 2,8 sur 4,3.</p>	
<p><i>Profil régulier</i></p>	<p><i>Profil régulier</i></p>
<p>FORMATION FONDAMENTALE 66 CR.</p>	<p>FORMATION FONDAMENTALE 66 CR.</p>
<p>Cours de la discipline principale 48 CR.</p>	<p>Cours de la discipline principale 48 CR.</p>
<p>Obligatoires 21 CR.</p>	<p>Obligatoires 21 CR.</p>
<p>CRIM1000 - Introduction à la criminologie 3</p>	<p>CRIM1000 - Introduction à la criminologie 3</p>
<p>CRIM1010 - Théories criminologiques I 3</p>	<p>CRIM1010 - Théories criminologiques I 3</p>
<p>CRIM2001 - Justice criminelle 3</p>	<p>CRIM2001 - Justice criminelle 3</p>
<p>CRIM2010 - Théories criminologiques II 3</p>	<p>CRIM2010 - Théories criminologiques II 3</p>
<p>CRIM2025 - Théories intervention crim 3</p>	<p>CRIM2025 - Théories intervention crim 3</p>
<p>CRIM2203 – Méthodes qualitatives 3</p>	<p>CRIM2203 – Méthodes qualitatives 3</p>
<p>CRIM3203 – Méthodes quantitatives 3</p>	<p>CRIM3203 – Méthodes quantitatives 3</p>
<p><i>Cours à option 27 CR.</i></p>	<p><i>Cours à option 27 CR.</i></p>
<p>Choisir 27 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000, 12 crédits de niveau 3000 et 12 crédits de niveau 4000.</p>	<p>Choisir 27 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000 et <b>un total de 24 crédits de cours de niveau 3000 et 4000 (à l'exception des cours CRIM4001 et CRIM4026).</b></p>
<p>Liste de cours à option de sigle CRIM</p>	
<p>CRIM2005 - Système carcéral canadien 3</p>	
<p>CRIM2015 - Pénologie 3</p>	
<p>CRIM2030 - Police et sécurité intérieure 3</p>	
<p>CRIM3020 – Criminalité adulte 3</p>	

CRIM3030 - Prévention du crime	3		
CRIM3040 - Victimologie	3		
CRIM3070 - Délinquance juvénile	3		
CRIM3080 - Criminologie et environnement	3		
CRIM3090 - Criminologie appliquée	3		
CRIM3100 - Violences criminelles	3		
CRIM3110 - Groupes et criminalité	3		
CRIM3300 - Action communautaire	3		
CRIM3700 - Sociologie de la déviance	3		
CRIM3900 - Séminaire thématique crim. I	3		
CRIM4030 - Crimes et psychotropes	3		
CRIM4040 - Femmes et criminalité	3		
CRIM4050 - Minorités et criminalités	3		
CRIM4065 - Cybercriminologie	3		
CRIM4080 - Criminologie internationale	3		
CRIM4085 - Criminalité à caractère sexuel	3		
CRIM4090 - Violence familiale / conjugale	3		
CRIM4095 - Criminalité économique	3		
CRIM4100 - Intervention victimes	3		
CRIM4200 - Violences faites aux femmes	3		
CRIM4900 - Séminaire thématique crim. II	3		
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES	18 CR.		COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 18 CR.
Obligatoires	3 CR.		Obligatoires 3 CR.
STAT2653 - Statistique descriptive	3		STAT2653 - Statistique descriptive 3
Cours à option	15 CR.		Cours à option 15 CR.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : PHIL2235, PHIL2236 ou PHIL3451			Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : PHIL2235, PHIL2236 ou PHIL3451
Choisir 12 crédits de cours des disciplines connexes suivantes : ACAD, ADCO, ADMN, ECON, ICOM, HIST, PHIL, PSYC, SCPO, SOVI, TSOC <sup>(1)</sup> .			Choisir 12 crédits de cours des disciplines connexes suivantes : ACAD, ADCO, ADMN, ECON, ICOM, HIST, PHIL, PSYC, SCPO, SOVI, TSOC <sup>(1)</sup> .
(1) Les cours choisis parmi l'ensemble des disciplines connexes doivent provenir d'un minimum de deux disciplines distinctes ainsi que d'une discipline autre que celle de la mineure.			(1) Les cours choisis parmi l'ensemble des disciplines connexes doivent provenir d'un minimum de deux disciplines distinctes ainsi que d'une discipline autre que celle de la mineure.
FORMATION GÉNÉRALE	30 CR		FORMATION GÉNÉRALE 30 CR
ET COURS AU CHOIX			ET COURS AU CHOIX
MINEURE	24 CR.		MINEURE 24 CR.
GLOBAL	120 CR.		GLOBAL 120 CR.
Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.			Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.
Formation générale OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000			Formation générale OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000

<p>OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.</p> <p>OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : CRIM2001</p> <p>OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : CRIM1010.</p> <p>OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.</p> <p>OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.</p> <p>OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : PHIL2235 ou PHIL2236 ou PHIL3451.</p> <p>OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.</p> <p>OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1031.</p> <p><sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.</p>	<p>OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.</p> <p>OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : CRIM2001</p> <p>OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : CRIM1010.</p> <p>OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.</p> <p>OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.</p> <p>OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : PHIL2235 ou PHIL2236 ou PHIL3451.</p> <p>OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.</p> <p>OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1031.</p> <p><sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.</p>
---	---

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME**

**Présenté par Faculté/École :** Faculté des arts et des sciences sociales le 2 décembre 2019

**Département :** Sociologie et criminologie

**Nom du programme :** Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie)

**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel	Proposition de modification
<p>Responsable Faculté des arts et des sciences sociales</p> <p>Diplôme B. Sc. soc. (majeure en criminologie)</p> <p>Durée 4 ans</p> <p>Lieux Moncton 4 années Edmundston première année * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton.</p> <p>Objectifs (75 mots) La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.</p> <p>Objectifs des profils (75 mots) Le <i>profil régulier</i> a pour objectif de permettre l'acquisition d'une solide formation théorique. Le <i>Profil appliqué</i> a pour but de mettre à l'épreuve les connaissances criminologiques et d'acquérir des compétences pratiques avec la réalisation d'un stage. Le <i>Profil avec distinction</i> permet d'acquérir une plus grande capacité de conceptualisation des connaissances criminologique, de développer et de mettre à l'épreuve leurs compétences à la recherche par la réalisation d'un projet de fin d'études.</p> <p>Stratégies d'apprentissage Les stratégies pédagogiques proposées pour la majeure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats</p>	<p>Responsable Faculté des arts et des sciences sociales</p> <p>Diplôme B. Sc. soc. (majeure en criminologie)</p> <p>Durée 4 ans</p> <p>Lieux Moncton 4 années Edmundston première année * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton.</p> <p>Objectifs (75 mots) La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.</p> <p>Objectifs des profils (75 mots) Le <i>Profil appliqué</i> a pour but de mettre à l'épreuve les connaissances criminologiques et d'acquérir des compétences pratiques avec la réalisation d'un stage.</p> <p>Stratégies d'apprentissage Les stratégies pédagogiques proposées pour la majeure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont</p>

<p>sont liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que dans certains cas par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.</p>	<p>liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que dans certains cas par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.</p>
<p>Conditions d'admission Condition «A»</p>	<p>Conditions d'admission Condition «A»</p>
<p>Condition d'admission spécifique aux profils</p> <p>Pour s'inscrire au <i>Profil appliqué</i> à la fin de la deuxième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,3 sur une échelle de 4,30 durant leurs études universitaires (années 1 et 2 du programme). La moyenne de maintien pour ce profil est de 2,3 sur 4,3.</p> <p>Pour s'inscrire au <i>Profil avec distinction</i> à la fin de la deuxième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,8 sur une échelle de 4,30 durant leurs études universitaires (année 1 et 2 du programme). La moyenne de maintien pour ce profil est de 2,8 sur 4,3.</p>	<p>Condition d'admission spécifique aux profils</p> <p>Pour s'inscrire au <i>Profil appliqué</i> à la fin de la deuxième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,3 sur une échelle de 4,30 durant ses études universitaires (années 1 et 2 du programme). La moyenne de maintien pour ce profil est de 2,3 sur 4,3.</p>
<p><i>Profil appliqué</i></p>	<p><i>Profil appliqué</i></p>
<p>FORMATION FONDAMENTALE 66 CR.</p>	<p>FORMATION FONDAMENTALE 66 CR.</p>
<p>Cours de la discipline principale 48 CR.</p>	<p>Cours de la discipline principale 48 CR.</p>
<p>Obligatoires 33 CR.</p>	<p>Obligatoires 33 CR.</p>
<p>CRIM1000 - Introduction à la criminologie 3</p>	<p>CRIM1000 - Introduction à la criminologie 3</p>
<p>CRIM1010 - Théories criminologiques I 3</p>	<p>CRIM1010 - Théories criminologiques I 3</p>
<p>CRIM2001 - Justice criminelle 3</p>	<p>CRIM2001 - Justice criminelle 3</p>
<p>CRIM2010 - Théories criminologiques II 3</p>	<p>CRIM2010 - Théories criminologiques II 3</p>
<p>CRIM2025 - Théories intervention crim 3</p>	<p>CRIM2025 - Théories intervention crim 3</p>
<p>CRIM2203 – Méthodes qualitatives 3</p>	<p>CRIM2203 – Méthodes qualitatives 3</p>
<p>CRIM3203 – Méthodes quantitatives 3</p>	<p>CRIM3203 – Méthodes quantitatives 3</p>
<p>CRIM4001 – Stage intensif de criminologie 12</p>	<p>CRIM4001 – Stage intensif de criminologie 12</p>
<p><i>Cours à option 15 CR.</i> Choisir 15 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000, 6 crédits de niveau 3000 et 6 crédits de niveau 4000.</p>	<p><i>Cours à option 15 CR.</i> Choisir 15 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000 et <b>un total de 12 crédits de cours de niveau 3000 et 4000 (à l'exception du cours CRIM4026).</b></p>
<p>Liste de cours à option de sigle CRIM</p>	
<p>CRIM2005 – Système carcéral canadien 3</p>	
<p>CRIM2015 – Pénologie 3</p>	
<p>CRIM2030 – Police et sécurité intérieure 3</p>	

CRIM3020 – Criminalité adulte	3		
CRIM3030 - Prévention du crime	3		
CRIM3040 - Victimologie	3		
CRIM3070 - Délinquance juvénile	3		
CRIM3080 - Criminologie et environnement	3		
CRIM3090 - Criminologie appliquée	3		
CRIM3100 - Violences criminelles	3		
CRIM3110 – Groupes et criminalité	3		
CRIM3300 - Action communautaire	3		
CRIM3700 – Sociologie de la déviance	3		
CRIM3900 – Séminaire thématique crim. I	3		
CRIM4030 - Crimes et psychotropes	3		
CRIM4040 - Femmes et criminalité	3		
CRIM4050 - Minorités et criminalités	3		
CRIM4065 – Cybercriminologie	3		
CRIM4080 - Criminologie internationale	3		
CRIM4085 - Criminalité à caractère sexuel	3		
CRIM4090 - Violence familiale / conjugale	3		
CRIM4095 - Criminalité économique	3		
CRIM4100 - Intervention victimes	3		
CRIM4200 – Violences faites aux femmes	3		
CRIM4900 – Séminaire thématique crim. II	3		
<b>COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 18 CR.</b>		<b>COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 18 CR.</b>	
Obligatoires	3 CR.	Obligatoires	3 CR.
STAT2653 – Statistique descriptive	3	STAT2653 – Statistique descriptive	3
Cours à option	15 CR.	Cours à option	15 CR.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : PHIL2235, PHIL2236 ou PHIL3451		Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : PHIL2235, PHIL2236 ou PHIL3451	
Choisir 12 crédits de cours des disciplines connexes suivantes : ACAD, ADCO, ADMN, ECON, ICOM, HIST, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI, TSOC <sup>(1)</sup> .		Choisir 12 crédits de cours des disciplines connexes suivantes : ACAD, ADCO, ADMN, ECON, ICOM, HIST, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI, TSOC <sup>(1)</sup> .	
(1) Les cours choisis parmi l'ensemble des disciplines connexes doivent provenir d'un minimum de deux disciplines distinctes ainsi que d'une discipline autre que celle de la mineure.		(1) Les cours choisis parmi l'ensemble des disciplines connexes doivent provenir d'un minimum de deux disciplines distinctes ainsi que d'une discipline autre que celle de la mineure.	
<b>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX</b>	<b>30 CR</b>	<b>FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX</b>	<b>30 CR</b>
<b>MINEURE</b>	<b>24 CR.</b>	<b>MINEURE</b>	<b>24 CR.</b>
<b>GLOBAL</b>	<b>120 CR.</b>	<b>GLOBAL</b>	<b>120 CR.</b>
Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.		Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.	
Formation générale OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000		Formation générale OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000	

<p>OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.</p> <p>OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : CRIM2001 .</p> <p>OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : CRIM1010.</p> <p>OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.</p> <p>OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.</p> <p>OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : PHIL2235 ou PHIL2236 ou PHIL3451.</p> <p>OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.</p> <p>OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1031.</p> <p><sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.</p>	<p>OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.</p> <p>OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : CRIM2001</p> <p>OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : CRIM1010.</p> <p>OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.</p> <p>OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.</p> <p>OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : PHIL2235 ou PHIL2236 ou PHIL3451.</p> <p>OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.</p> <p>OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1031.</p> <p><sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.</p>
---	---

**COMITÉ DES PROGRAMMES, UNIVERSITÉ DE MONCTON**

**PROPOSITION DE MODIFICATION D'UN PROGRAMME**

**Présenté par Faculté/École :** Faculté des arts et des sciences sociales le 2 décembre 2019

**Département :** Sociologie et criminologie

**Nom du programme :** Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie)

**Profil du programme** (Indiquer le tableau des cours tel qu'indiqué au répertoire)

Programme actuel	Proposition de modification
<p><b>Responsable</b> Faculté des arts et des sciences sociales</p> <p><b>Diplôme</b> B. Sc. soc. (majeure en criminologie)</p> <p><b>Durée</b> 4 ans</p> <p><b>Lieux</b> Moncton 4 années Edmundston première année * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton.</p> <p><b>Objectifs (75 mots)</b> La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.</p> <p><b>Objectifs des profils (75 mots)</b> Le <i>profil régulier</i> a pour objectif de permettre l'acquisition d'une solide formation théorique. Le <i>Profil appliqué</i> a pour but de mettre à l'épreuve les connaissances criminologiques et d'acquérir des compétences pratiques avec la réalisation d'un stage. Le <i>Profil avec distinction</i> permet d'acquérir une plus grande capacité de conceptualisation des connaissances criminologique, de développer et de mettre à l'épreuve leurs compétences à la recherche par la réalisation d'un projet de fin d'études.</p> <p><b>Stratégies d'apprentissage</b> Les stratégies pédagogiques proposées pour la majeure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats</p>	<p><b>Responsable</b> Faculté des arts et des sciences sociales</p> <p><b>Diplôme</b> B. Sc. soc. (majeure en criminologie)</p> <p><b>Durée</b> 4 ans</p> <p><b>Lieux</b> Moncton 4 années Edmundston première année * Shippagan première année * * Les années subséquentes se font à Moncton.</p> <p><b>Objectifs (75 mots)</b> La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiante et l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiantes et les étudiants à poursuivre leurs études au deuxième cycle ou à poursuivre une carrière dans un milieu lié au phénomène criminel.</p> <p><b>Objectifs des profils (75 mots)</b> Le <i>Profil avec distinction</i> permet d'acquérir une plus grande capacité de conceptualisation des connaissances criminologique, de développer et de mettre à l'épreuve leurs compétences à la recherche par la réalisation d'un projet de fin d'études.</p> <p><b>Stratégies d'apprentissage</b> Les stratégies pédagogiques proposées pour la majeure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont</p>

<p>sont liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que dans certains cas par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.</p>	<p>liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que dans certains cas par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.</p>
<p>Conditions d'admission Condition «A»</p>	<p>Conditions d'admission Condition «A»</p>
<p>Condition d'admission spécifique aux profils</p> <p>Pour s'inscrire au <i>Profil appliqué</i> à la fin de la deuxième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,3 sur une échelle de 4,30 durant leurs études universitaires (années 1 et 2 du programme). La moyenne de maintien pour ce profil est de 2,3 sur 4,3.</p>	<p>Condition d'admission spécifique aux profils</p>
<p>Pour s'inscrire au <i>Profil avec distinction</i> à la fin de la deuxième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,8 sur une échelle de 4,30 durant leurs études universitaires (année 1 et 2 du programme). La moyenne de maintien pour ce profil est de 2,8 sur 4,3.</p>	<p>Pour s'inscrire au <i>Profil avec distinction</i> à la fin de la deuxième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,8 sur une échelle de 4,30 durant ses études universitaires (année 1 et 2 du programme). La moyenne de maintien pour ce profil est de 2,8 sur 4,3.</p>
<p><i>Profil avec distinction</i></p>	<p><i>Profil avec distinction</i></p>
<p>FORMATION FONDAMENTALE 66 CR.</p>	<p>FORMATION FONDAMENTALE 66 CR.</p>
<p>Cours de la discipline principale 60 CR.</p>	<p>Cours de la discipline principale 60 CR.</p>
<p>Obligatoires 27 CR.</p> <p>CRIM1000 - Introduction à la criminologie 3</p> <p>CRIM1010 - Théories criminologiques I 3</p> <p>CRIM2001 - Justice criminelle 3</p> <p>CRIM2010 - Théories criminologiques II 3</p> <p>CRIM2025 - Théories intervention crim 3</p> <p>CRIM2203 – Méthodes qualitatives 3</p> <p>CRIM3203 – Méthodes quantitatives 3</p> <p>CRIM4026 – Projet de recherche 6</p>	<p>Obligatoires 27 CR.</p> <p>CRIM1000 - Introduction à la criminologie 3</p> <p>CRIM1010 - Théories criminologiques I 3</p> <p>CRIM2001 - Justice criminelle 3</p> <p>CRIM2010 - Théories criminologiques II 3</p> <p>CRIM2025 - Théories intervention crim 3</p> <p>CRIM2203 – Méthodes qualitatives 3</p> <p>CRIM3203 – Méthodes quantitatives 3</p> <p>CRIM4026 – Projet de recherche 6</p>
<p><i>Cours à option</i> 33 CR.</p> <p>Choisir 21 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000, 9 crédits de niveau 3000 et 9 crédits de niveau 4000.</p> <p>CRIM4001– Stage intensif de criminologie (12 cr.)</p>	<p><i>Cours à option</i> 33 CR.</p> <p>Choisir 21 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000 et un total de 18 crédits de cours de niveau 3000 et 4000.</p> <p>CRIM4001– Stage intensif de criminologie (12 cr.)</p>
<p>ou</p>	<p>ou</p>

Choisir 33 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000, 15 crédits de niveau 3000 et 15 crédits de niveau 4000.	Choisir 33 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000 et <b>un total de 30 crédits de cours de niveau 3000 et 4000.</b>
Liste de cours à option de sigle CRIM	
CRIM2005 – Système carcéral canadien 3	
CRIM2015 – Pénologie 3	
CRIM2030 – Police et sécurité intérieure 3	
CRIM3020 – Criminalité adulte 3	
CRIM3030 - Prévention du crime 3	
CRIM3040 - Victimologie 3	
CRIM3070 - Délinquance juvénile 3	
CRIM3080 - Criminologie et environnement 3	
CRIM3090 - Criminologie appliquée 3	
CRIM3100 - Violences criminelles 3	
CRIM3110 – Groupes et criminalité 3	
CRIM3300 - Action communautaire 3	
CRIM3700 – Sociologie de la déviance 3	
CRIM3900 – Séminaire thématique crim. I 3	
CRIM4030 - Crimes et psychotropes 3	
CRIM4040 - Femmes et criminalité 3	
CRIM4050 - Minorités et criminalités 3	
CRIM4065 - Cybercriminologie 3	
CRIM4080 - Criminologie internationale 3	
CRIM4085 - Criminalité à caractère sexuel 3	
CRIM4090 - Violence familiale / conjugale 3	
CRIM4095 - Criminalité économique 3	
CRIM4100 - Intervention victimes 3	
CRIM4200 – Violences faites aux femmes 3	
CRIM4900 – Séminaire thématique crim. II 3	
COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 6 CR.	COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 6 CR.
Obligatoires 3 CR.	Obligatoires 3 CR.
STAT2653 – Statistique descriptive 3	STAT2653 – Statistique descriptive 3
Cours à option 3 CR.	Cours à option 3 CR.
Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : PHIL2235, PHIL2236 ou PHIL3451	Choisir 3 crédits parmi les cours suivants : PHIL2235, PHIL2236 ou PHIL3451
FORMATION GÉNÉRALE 30 CR. ET COURS AU CHOIX	FORMATION GÉNÉRALE 30 CR. ET COURS AU CHOIX
MINEURE 24 CR.	MINEURE 24 CR.
GLOBAL 120 CR.	GLOBAL 120 CR.
Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.	Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.
Formation générale OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000	Formation générale OFG1 Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000

<p>OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.</p> <p>OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : CRIM2001</p> <p>OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : CRIM1010.</p> <p>OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.</p> <p>OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.</p> <p>OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : PHIL2235 ou PHIL2236 ou PHIL3451.</p> <p>OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.</p> <p>OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1031.</p> <p><sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.</p>	<p>OFG2 Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.</p> <p>OFG3 Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : CRIM2001</p> <p>OFG4 Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : CRIM1010.</p> <p>OFG5 Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.</p> <p>OFG6 Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.</p> <p>OFG7 Capacité de penser logiquement et de manière critique : PHIL2235 ou PHIL2236 ou PHIL3451.</p> <p>OFG8 Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.</p> <p>OFG9 Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1031.</p> <p><sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.</p>
---	---

**Formulaire CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du répertoire**

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE  
POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

**1. Identification du programme**

- 1.1 Titre du programme : Majeure en criminologie
- 1.2 Unité responsable : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.3 Diplôme accordé : Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie).
- 1.4 Durée du programme : 4 ans
- 1.5 Lieux où est offert le programme :
- |            |                 |
|------------|-----------------|
| Moncton    | 4 années        |
| Edmundston | première année* |
| Shippagan  | première année* |
- \*Les années subséquentes se font à Moncton.
- 1.6 Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2020

**2. Description du programme**

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet donc l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiants qui le désirent soit à poursuivre leurs études au second cycle, soit à poursuivre une carrière dans une institution ou milieu lié au phénomène criminel.

*Le Profil régulier* a pour objectif de permettre l'acquisition d'une solide formation théorique.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Les stratégies pédagogiques proposées pour la majeure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.

2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "

- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

#### 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

---



---



---



---



---

#### 2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

##### *Profil régulier*

FORMATION FONDAMENTALE 66 CR.

Cours de la discipline principale 48 CR.

Obligatoires 21 CR.

CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3
CRIM1010 - Théories criminologiques I	3
CRIM2001 - Justice criminelle	3
CRIM2010 - Théories criminologiques II	3
CRIM2025 - Théories intervention crim	3
CRIM2203 – Méthodes qualitatives	3
CRIM3203 – Méthodes quantitatives	3

*Cours à option* 27 CR.

Choisir 27 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000 et 24 crédits de cours de niveau 3000 et 4000 (à l'exception des cours CRIM4001 et CRIM4026).

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 18 CR.

Obligatoires 3 CR.

STAT2653 – Statistique descriptive 3

Cours à option 15 CR.

Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :

PHIL2235 – Éthique	3
PHIL2236 – Intro à l'éthique appliquée	3
PHIL3451 – Enjeux éthiques en crimino	3

Choisir 12 crédits de cours des disciplines connexes suivantes :  
ACAD, ADCO, ADMN, ECON, ICOM, HIST, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI, TSOC<sup>(1)</sup>.

(1) Les cours choisis parmi l'ensemble des disciplines connexes doivent provenir d'un minimum de deux disciplines distinctes ainsi que d'une discipline autre que celle de la mineure.

FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.

MINEURE

24 CR.

GLOBAL

120 CR.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

#### **Formation générale**

**OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000

**OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

**OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : CRIM2001

**OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : CRIM1010.

**OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.

**OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

**OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : PHIL2235 ou PHIL2236 ou PHIL3451.

**OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.

**OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1031.

<sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.

### **3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Information nécessaire pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

## Formulaire CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du répertoire

### **INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010 (NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

#### **3. Identification du programme**

- 1.2 Titre du programme : Majeure en criminologie
- 1.2 Unité responsable : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.7 Diplôme accordé : Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie).
- 1.8 Durée du programme : 4 ans
- 1.9 Lieux où est offert le programme :
- |            |                 |
|------------|-----------------|
| Moncton    | 4 années        |
| Edmundston | première année* |
| Shippagan  | première année* |
- \*Les années subséquentes se font à Moncton.
- 1.10 Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2020

#### **4. Description du programme**

##### 2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet donc l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiants qui le désirent soit à poursuivre leurs études au second cycle, soit à poursuivre une carrière dans une institution ou milieu lié au phénomène criminel.

Le *Profil appliqué* a pour but de mettre à l'épreuve les connaissances criminologiques et d'acquérir des compétences pratiques avec la réalisation d'un stage.

##### 2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Les stratégies pédagogiques proposées pour la majeure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.

##### 2.3 Conditions d'admission

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

Pour s'inscrire au *Profil appliqué* à la fin de la deuxième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,3 sur une échelle de 4,30 durant ses études universitaires (années 1 et 2 du programme).

#### 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples :  conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

La moyenne de maintien pour ce profil est de 2,3 sur 4,3.

#### 2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

##### *Profil appliqué*

FORMATION FONDAMENTALE 66 CR.

Cours de la discipline principale 48 CR.

Obligatoires 33 CR.

CRIM1000 - Introduction à la criminologie 3

CRIM1010 - Théories criminologiques I 3

CRIM2001 - Justice criminelle 3

CRIM2010 - Théories criminologiques II 3

CRIM2025 - Théories intervention en crim 3

CRIM2203 – Méthodes qualitatives 3

CRIM3203 – Méthodes quantitatives 3

CRIM4001 – Stage intensif de criminologie 12

*Cours à option* 15 CR.

**Choisir 15 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000 et 12 crédits de cours de niveau 3000 et 4000 (à l'exception de CRIM4026).**

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 18 CR.

Obligatoires 3 CR.

STAT2653 – Statistique descriptive

Cours à option 15 CR.

Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :

PHIL2235 – Éthique 3

PHIL2236 – Intro à l'éthique appliquée 3

PHIL3451 – Enjeux éthiques en crimino 3

Choisir 12 crédits de cours des disciplines connexes suivantes :

ACAD, ADCO, ADMN, ECON, ICOM, HIST, PHIL, PSYC, SCPO, SOCI, TSOC<sup>(1)</sup>.

<sup>(1)</sup> Les cours choisis parmi l'ensemble des disciplines connexes doivent provenir d'un minimum de deux disciplines distinctes ainsi que d'une discipline autre que celle de la mineure.

FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.

MINEURE 24 CR.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

**Formation générale**

**OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000

**OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

**OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : CRIM2001

**OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : CRIM1010.

**OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.

**OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

**OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : PHIL2235 ou PHIL2236 ou PHIL3451.

**OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.

**OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1031.

<sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.

**Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Information nécessaire pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

**Formulaire CPR-10 Informations nécessaires pour la mise à jour du répertoire**

**INFORMATIONS NÉCESSAIRES POUR LA MISE À JOUR DU RÉPERTOIRE  
POUR LES PROGRAMMES EN VIGUEUR À COMPTER DE SEPTEMBRE 2010  
(NOUVEAU RÉGIME PÉDAGOGIQUE)**

---

- Proposition d'un nouveau programme  
 Modification d'un programme

**5. Identification du programme**

- 1.3 Titre du programme : Majeure en criminologie
- 1.2 Unité responsable : Faculté des arts et des sciences sociales
- 1.11 Diplôme accordé : Baccalauréat ès sciences sociales (majeure en criminologie).
- 1.12 Durée du programme : 4 ans
- 1.13 Lieux où est offert le programme :
- |            |                 |
|------------|-----------------|
| Moncton    | 4 années        |
| Edmundston | première année* |
| Shippagan  | première année* |
- \*Les années subséquentes se font à Moncton.
- 1.14 Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> juillet 2020

**6. Description du programme**

2.1 Objectifs du programme (synthèse en 75 mots ou moins)

La majeure en criminologie a pour objectif l'acquisition de connaissances approfondies sur les savoirs criminologiques. Elle a pour but de favoriser chez l'étudiant la compréhension et la critique du phénomène criminel. La pluridisciplinarité du programme permet donc l'acquisition de connaissances et le développement de compétences diversifiées qui préparent les étudiants qui le désirent soit à poursuivre leurs études au second cycle, soit à poursuivre une carrière dans une institution ou milieu lié au phénomène criminel.

Le *Profil avec distinction* permet d'acquérir une plus grande capacité de conceptualisation des connaissances criminologique, de développer et de mettre à l'épreuve leurs compétences à la recherche par la réalisation d'un projet de fin d'études.

2.2 Stratégies d'apprentissage (synthèse en 100 mots ou moins)

Les stratégies pédagogiques proposées pour la majeure en criminologie comprennent des cours magistraux, des conférences de professionnelles et de professionnels, l'utilisation d'un matériel audiovisuel pertinent, ainsi que des visites dans des institutions et organismes dont les mandats sont liés à la question criminelle. Le processus d'acquisition de connaissances et de compétences de l'étudiante ou de l'étudiant sera promu à travers la lecture et l'analyse de travaux empiriques et théoriques de langue française et anglaise, la rédaction de travaux de recherche et d'analyse de cas, la réalisation de projets d'équipe, de présentations orales ainsi que par le parachèvement d'un stage ou d'un projet de recherche.

- Condition " A "
- Condition " B "
- Condition " C "
- Condition " D "
- Autres exigences particulières (s'il y a lieu)

Pour s'inscrire au *Profil avec distinction* à la fin de la deuxième année d'étude, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne cumulative d'au moins 2,8 sur une échelle de 4,30 durant ses études universitaires (années 1 et 2 du programme).

#### 2.4 Autres exigences du programme (s'il y a lieu)

(Exemples : X conditions de maintien;  exigences linguistiques;  critères de promotion ;  autres)

La moyenne de maintien pour ce profil est de 2,8 sur 4,3.

#### 2.5 Profil du programme (Compléter le formulaire CPR-2 ou CPR-3, le cas échéant.)

##### *Profil avec distinction*

FORMATION FONDAMENTALE 66 CR.

Cours de la discipline principale 60 CR.

Obligatoires 27 CR.

CRIM1000 - Introduction à la criminologie	3
CRIM1010 - Théories criminologiques I	3
CRIM2001 - Justice criminelle	3
CRIM2010 - Théories criminologiques II	3
CRIM2025 - Théories intervention crim	3
CRIM2203 – Méthodes qualitatives	3
CRIM3203 – Méthodes quantitatives	3
CRIM4026 – Projet de recherche	6

*Cours à option* 33 CR.

Choisir 21 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000, 18 crédits de cours de niveau 3000 et 4000.

CRIM4001– Stage intensif de criminologie (12 cr.)

ou

Choisir 33 crédits de la liste de cours à option de sigle CRIM, dont 3 crédits de niveau 2000 et 30 crédits de cours de niveau 3000 et 4000.

COURS DES DISCIPLINES CONNEXES 6 CR.

Obligatoires 3 CR.

STAT2653 – Statistique descriptive

Cours à option 3 CR.

Choisir 3 crédits parmi les cours suivants :

PHIL2235 – Éthique	3
PHIL2236 – Intro à l'éthique appliquée	3
PHIL3451 – Enjeux éthiques en crimino	3

FORMATION GÉNÉRALE ET COURS AU CHOIX 30 CR.

MINEURE

24 CR.

GLOBAL

120 CR.

Pour connaître les exigences relativement à la Formation générale, consulter la liste ci-dessous. Dans la mesure où l'étudiante ou l'étudiant respecte les exigences de la formation fondamentale et de la formation générale du programme, elle ou il peut suivre des cours au choix.

**Formation générale**

**OFG1** Initiation au travail intellectuel universitaire : FASS1000

**OFG2** Ouverture à l'Autre et/ou internationalisation : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG2.

**OFG3** Initiation à la responsabilité sociale et citoyenne : CRIM2001

**OFG4** Initiation à la multidisciplinarité et/ou l'interdisciplinarité : CRIM1010.

**OFG5** Connaissances dans les domaines des mathématiques et/ou des sciences : STAT2653.

**OFG6** Sensibilité aux arts et aux lettres : Choisir un cours dans la banque de cours de formation générale sous la rubrique OFG6.

**OFG7** Capacité de penser logiquement et de manière critique : PHIL2235 ou PHIL2236 ou PHIL3451.

**OFG8** Capacité de s'exprimer en français : FRAN1500 et FRAN1600<sup>(2)</sup>.

**OFG9** Capacité de s'exprimer en anglais : ANGL1031.

<sup>(2)</sup> Voir l'avis pour les exigences en français.

**3. Compléter les formulaires suivants, le cas échéant:**

CPR-1 Énoncé de programme

CPR-1a Énoncé de programme (pour mineure seulement)

CPR-2 Proposition de modification d'un programme

CPR-3 Proposition d'un nouveau programme

CPR-4 Sommaire d'un nouveau cours

CPR-5 Modification d'un cours existant

CPR-6 Abolition d'un cours

CPR-7 Modification majeure de la banque de cours d'une discipline

CPR-8 Modification à la banque de cours des objectifs de formation générale (OFG)

CPR-10 Information nécessaire pour la mise à jour du Répertoire pour les programmes en vigueur à compter de septembre 2010 (Nouveau régime pédagogique)

CPR-11 Feuille de route

### 3. ABOLITION DU B.A.V. (ORIENTATION ENSEIGNEMENT)

**R : 06-CPR-210122**

*« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du programme de baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement). »*

Vote : unanime

**Proposition pour le Sénat académique**

*« Que le Sénat académique accepte l'abolition du programme de baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement). »*



UNIVERSITÉ DE MONCTON  
CAMPUS DE MONCTON

Faculté des arts et des sciences sociales

Bureau du vice-doyen

SECRETARIAT GÉNÉRAL

05 JAN. 2021

UNIVERSITÉ DE MONCTON

REGISTRARIAT  
CAMPUS DE MONCTON

26 OCT. 2020

UNIVERSITÉ DE MONCTON

PAR COURRIEL

Le 22 octobre 2020

Monsieur Gilles Roy  
Président  
Comité des programmes  
Université de Moncton

**Objet : Abolition du B.A.V. (orientation enseignement) et  
modification à la banque de cours ARVI**

Monsieur le Président,

Permettez-moi par la présente de soumettre les documents relatifs à l'abolition du programme de **Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement)** et à la **modification de la banque de cours ARVI**. Comme l'explique la directrice du Département des arts visuels, M<sup>me</sup> Julie Forgues, dans la lettre en annexe, l'abolition de ce programme s'impose pour diverses raisons. Outre qu'il n'a jamais été reconfiguré, le programme de B.A.V. (orientation enseignement) ne donne pas accès à la profession enseignante, aussi son titre est-il en quelque sorte trompeur. Les diplômées et diplômés de ce programme doivent par la suite s'inscrire à un programme de baccalauréat en éducation s'ils souhaitent devenir enseignantes et ou enseignants. Il importe de mentionner que la Faculté des arts et des sciences sociales a entamé des pourparlers avec la Faculté des sciences de l'éducation pour explorer la possibilité de créer un B.A.-B. Ed. avec majeure en arts visuels, d'une part, et de rendre la toute nouvelle mineure en arts visuels accessible aux étudiantes et étudiants des programmes de formation en éducation au secondaire, d'autre part.

La demande est accompagnée de la lettre de la directrice du Département des arts visuels, de 28 CPR-6 (Abolition de cours) et du CPR-7 (Modification majeure de la banque de cours d'une discipline). Les 28 cours dont nous proposons l'abolition sont réservés au B.A.V. (orientation enseignement) et distincts des cours ARVI propres au B.A.V. La proposition de modification a été recommandée par l'Assemblée du Département des arts visuels le 17 août 2020, puis par les membres du Conseil de la Faculté des arts et des sciences sociales à leur réunion ordinaire du 21 octobre 2020. Voici les résolutions adoptées en ce sens :

ABOLITION DU BACCALAURÉAT EN ARTS VISUELS (ORIENTATION ENSEIGNEMENT)

*Le Conseil recommande que le Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) soit aboli. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

ABOLITION DE COURS ARVI

*Le Conseil recommande que les cours ARVI1605, ARVI2302, ARVI2402, ARVI2403, ARVI2802, ARVI2803, ARVI2902, ARVI2903, ARVI3304, ARVI3305, ARVI3606, ARVI3607, ARVI3706, ARVI3707, ARVI3804, ARVI3805, ARVI3904, ARVI3905, ARVI4304, ARVI4305, ARVI4606, ARVI4607, ARVI4706, ARVI4707, ARVI4804, ARVI4805, ARVI4904 et ARVI4905 soient abolis. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

MODIFICATION À LA BANQUE DE COURS ARVI

*Le Conseil propose que la banque de cours ARVI soit modifiée pour tenir compte des abolitions de cours proposées. Mise aux voix, la résolution est adoptée à l'unanimité.*

Vous remerciant de soumettre la présente demande à l'attention des membres du Comité des programmes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le vice-doyen de la Faculté des  
arts et des sciences sociales,



Matthieu LeBlanc

- p. j. Lettre de M<sup>me</sup> Julie Forgues, directrice, Département des arts visuels  
Projet d'abolition de programme  
CPR-6 (28)  
CPR-7 (1)



Le 15 octobre 2020

Monsieur Matthieu LeBlanc, vice-doyen  
Faculté des arts et des sciences sociales  
Université de Moncton

Objet : Abolition de programme  
Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement)

Monsieur le Vice-doyen,

Le 17 août dernier, lors de son assemblée départementale, le Département des arts visuels a voté à abolir le Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) pour les raisons ci-dessous :

- Malgré son titre, ce programme ne donne pas accès au brevet d'enseignement. Son titre est en quelque sorte trompeur. Les étudiantes et étudiants qui souhaitent se destiner à l'enseignement doivent, de toute manière, faire 2 ans en éducation (B. Ed.) après le B.A.V. (orientation enseignement). Le B.A.V. (orientation enseignement) est de toute manière presque identique au B.A.V.;
- Le B.A.V. (orientation enseignement) est seul programme à l'Université de Moncton qui n'est pas reconfiguré;
- Puisque le B.A.V. (orientation enseignement) n'a jamais été reconfiguré, l'offre de ce programme est très complexe. Chaque année, il faut mettre à l'horaire des cours qui, en quelque sorte, n'existent plus : les cours de niveau 3000 et 4000 de 6 crédits.
- Les étudiantes et étudiants inscrits au programme pourront le cas échéant être dirigés vers le B.A.V. tout simplement, avec l'option de faire un B. Ed. par la suite.
- En collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation, nous explorons la possibilité de proposer un B.A.-B. Ed. (majeure en arts visuels). Nous proposons également d'inclure la mineure en arts visuels, lancée en septembre 2019, à la liste des mineures admissibles à la Faculté des sciences de l'éducation;
- Trois étudiantes sont inscrites au programme : 2 termineront en avril 2021 et l'autre terminera en 2024, à moins qu'elle décide de transférer au B.A.V. ou à la mineure en arts visuels.

Vous trouverez donc en annexe le document Projet d'abolition de programme, les CPR-6 (Abolition de cours) et le CPR-7 (Modification à la banque de cours).

Je vous prie de bien vouloir soumettre cette demande d'abolition de programme du Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement) à la prochaine réunion du Conseil de faculté.

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-doyen, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Julie Forgues, directrice, Département des arts visuels

## PROJET D'ABOLITION DE PROGRAMME

### RENSEIGNEMENTS REQUIS

#### 1. Identification du programme

1.1 Établissement(s) présentant le projet.  
Université de Moncton

1.2 Faculté(s).  
Faculté des arts et des sciences sociales

1.3 UARD(s) / CÉS, s'il y a lieu.  
Cliquez ici pour saisir le texte.

1.4 École(s) / Département(s) / Unité(s) / Secteur(s).  
Département des arts visuels

1.4.1 Lieux où est offert le programme.  
Moncton, 4 ans

1.5 Nom du programme.  
Baccalauréat en arts visuels (orientation enseignement)

1.6 Codes de programme de l'établissement, comme ils apparaissent dans le Système d'information sur les étudiants postsecondaires (élément IP 2000) (à remplir par le VRAEAP).  
Cliquez ici pour saisir le texte.

1.7 Type de programme (p. ex. certificat de 1<sup>er</sup> cycle, diplôme de 1<sup>er</sup> cycle, baccalauréat; certificat de 2<sup>e</sup> cycle, diplôme d'études supérieures, maîtrise; doctorat).  
Baccalauréat

1.7.1 Durée du programme (en années).  
4 ans

1.8 Diplôme(s) décerné(s).  
B.A.V. (orientation enseignement)

#### 1.9 Calendrier.

1.9.1 Date prévue pour la suspension des nouvelles admissions au programme pour une période ne dépassant pas deux ans (voir l'article 40 (3) des *Statuts et règlements*) et le retrait du programme du *Répertoire*.  
1 juillet 2021

1.9.2 Date prévue pour l'abolition du programme (sujette à l'approbation du Sénat académique et du Conseil des gouverneurs).  
1 juillet 2021

Plan de transition pour les étudiantes et étudiants inscrits au programme, s'il y a lieu.

1.9.3 Session et année où les derniers étudiantes et étudiants ont été admis au programme.  
-3 étudiantes sont inscrites au programme :  
-2 termineront en avril 2021 et l'autre terminera en 2024, à moins qu'elle décide de transférer au B.A.V. ou à la mineure en arts visuels

Projet d'abolition de programme - préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2020.

- 1.9.4 Session et année où les dernières étudiantes et étudiants inscrits au programme le termineront, s'il y a lieu (voir les *Règlements universitaires* 11.1 et 11.2 pour la durée maximale des études).  
Avril 2021
- 1.9.5 Programmes alternatifs suggérés pour les étudiantes et étudiants existants (p. ex. un autre programme dans la même discipline ou dans un domaine connexe), s'il y a lieu.  
Baccalauréat en arts visuels
- 1.10 Dates de l'approbation par le Sénat et par le Conseil des gouverneurs (à remplir par le VRAEAP).  
(1) Sénat  (2) Conseil des gouverneurs

## 2. Description de l'abolition de programme proposée

### 2.1 Justifiez l'abolition du programme.

- Le B.A.V. (orientation enseignement), malgré son titre, ne donne pas accès au brevet d'enseignement. Son titre est en quelque sorte trompeur. Les étudiantes et étudiants qui souhaitent se destiner à l'enseignement doivent, de toute manière, faire 2 ans en éducation (B. Ed.) après le B.A.V. (orientation enseignement). Le B.A.V. (orientation enseignement) est de toute manière presque identique au B.A.V.
- Le B.A.V. (orientation enseignement) est seul programme à l'Université de Moncton qui n'est pas reconfiguré.
- Puisque le B.A.V. (orientation enseignement) n'a jamais été reconfiguré, l'offre de ce programme est très complexe. Chaque année, il faut mettre à l'horaire des cours qui, en quelque sorte, n'existent plus : les cours de niveau 3000 et 4000 de 6 crédits.
- Les étudiantes et étudiants inscrits au programme pourront le cas échéant être dirigés vers le B.A.V. tout simplement, avec l'option de faire un B. Ed. par la suite.
- En collaboration avec la Faculté des sciences de l'éducation, nous explorons la possibilité de proposer un B.A.-B. Ed. (majeure en arts visuels). Nous proposons également d'inclure la mineure en arts visuels, lancé en septembre 2019, à la liste des mineures admissibles à la Faculté des sciences de l'éducation.

### 2.2 Décrivez les répercussions qu'entraînera l'abolition de ce programme sur les autres programmes actuellement offerts par l'établissement (p. ex. réduction de l'offre de cours à option ou de cours interdépartementaux) et les mesures qui seront prises à cet égard.

- Les cours de niveau 1000 et 2000 sont les mêmes pour le B.A.V. et B.A.V. (orientation enseignement). Cependant, comme nous l'avons expliqué au point 2.1, puisque le B.A.V. (orientation enseignement) n'est pas encore reconfiguré, nous devons toujours mettre à l'horaire les cours de 6 crédits pour les niveaux 3000 et 4000. Les deux seuls cours qui seront abolis seront « ARVI 2402 Enseignement des arts I » et « ARVI 2403 Enseignement des arts II » qui seront éventuellement fondus en un nouveau cours pour le nouveau programme B.A.-B. Ed. (majeure en arts visuels).

### 2.3 S'il y a lieu, fournissez ou annexe tout autre renseignement qui aidera la CESPМ à comprendre et à évaluer l'abolition proposée. Des rapports d'évaluation interne ou externe, de même qu'un résumé de la réponse de l'Université, s'il y a lieu, seraient utiles.

Cliquez ici pour saisir le texte.

### 2.4 Dans le cas d'un programme professionnel, d'un programme articulé ou offert en collaboration, ou d'un programme avec stages en milieu de travail, d'autres intervenantes et intervenants ou partenaires (p. ex. les gouvernements, les établissements privés et publics, les collèges communautaires et les autres universités) peuvent être concernés. Pour ces genres de programmes, annexe une preuve de consultation des autres intervenantes et intervenants. Annexe aussi des lettres avec signature des autres partenaires confirmant que le projet d'abolition de programme est connu et fait l'objet d'une entente.

Dans le cas d'un programme relié à la santé, annexe une lettre d'appui du *Comité consultatif sur les ressources humaines en santé dans les Provinces atlantiques* (CCRHSPA).

## ANNEXES

Projet d'abolition de programme - préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2020.

Avant de soumettre un projet d'abolition de programme à l'examen de la CESPM<sup>1</sup>, veuillez vous assurer d'avoir annexé ou inclus, s'il y a lieu, chacun des éléments suivants :

### 1. ANNEXES OBLIGATOIRES

Pour tous les programmes :

- Liste complète des annexes au projet d'abolition de programme.

Pour tout programme relié à la santé :

- 2.4 Lettre d'appui du CCRHSPA.

Dans le cas d'un programme professionnel, d'un programme articulé ou offert en collaboration, ou d'un programme avec stages en milieu du travail :

- 2.4 Preuve de consultation des autres intervenantes et intervenants.

S. O.

- 2.4 Lettres avec signature des autres partenaires confirmant que le projet d'abolition de programme est connu et fait l'objet d'une entente.

S. O.

### 2. ANNEXES À INCLURE, S'IL Y A LIEU

- 2.3 Renseignements supplémentaires susceptibles d'aider la CESPM à comprendre l'abolition de programme proposée (p. ex. rapports d'évaluation internes ou externes et résumé de la réponse de l'Université).

---

<sup>1</sup> Si un programme est aboli par suite de l'introduction d'un nouveau programme, il ne sera pas nécessaire d'envoyer le projet d'abolition de programme à la Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) après son approbation par le Conseil des gouverneurs.

Projet d'abolition de programme - préparé par la VRAEAP, le 12 mars 2020.

#### 4. **RÉSOLUTIONS TRANSMISES POUR INFORMATION**

##### 4.1. **Modifications au profil de programmes**

**R : 02-CPR-201203**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat ès arts avec majeure en anglais (profil régulier). »*

**R : 03-CPR-201203**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat ès arts avec majeure en anglais (profil avec distinction). »*

**R : 04-CPR-201203**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil de la Mineure en anglais. »*

**R : 10-CPR-201203**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat en travail social. »*

**R : 11-CPR-201203**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats avec un baccalauréat connexe). »*

**R : 12-CPR-201203**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat en travail social (pour candidates ou candidats ayant une expérience pertinente de travail). »*

**R : 10-CPR-210122**

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du Baccalauréat ès sciences (majeure en mathématiques), du Baccalauréat ès sciences (majeure en mathématiques) – régime coopératif du B. Sc.-B. Éd. (concentration en mathématiques), de la Mineure en Mathématiques et de la Mineure en statistique appliquée. »*

##### 4.2. **Création de cours**

**R : 07-CPR-201105**

*« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux profils des programmes de M.B.A., que le Comité des programmes accepte la création du cours ADMN6219 Gestion stratégique. »*

**R : 13-CPR-201105**

*« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux programmes, que le Comité des programmes accepte la création des nouveaux cours suivants : CRIM2032 Police et sécurité publique, CRIM3210 Enquête, CRIM3220 Sécurité privée, CRIM4120 Analyse criminologique et CRIM4130 Crimes et média. »*

**R : 08-CPR-201203**

*« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : SCSO2100 Stage de formation pratique et SCSO2101 Analyse et action commun. »*

**R : 13-CPR-201203**

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : TSOC4423 TS, genre et diversité, TSOC4433 Collab. interprofessionnelle, TSOC4443 TS et changements climatiques, TSOC4453 Solidarité & action collective. »

**R : 14-CPR-201203**

« Sous réserve d'une modification mineure dans la description du cours, que le Comité des programmes accepte la création du cours suivant : TSOC4463 Droits de l'enfant. »

**R : 11-CPR-210122**

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : FSCI2333 Calc. symbolique et numérique et MATH2703 Théorie des probabilités. »

4.3. **Modifications de cours**

**R : 14-CPR-201105**

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux profils des programmes, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : SOCI/CRIM3203 Méthodes quantitatives, CRIM3900 Séminaire thématique crim. I et CRIM4900 Séminaire thématique crim. II. »

**R : 15-CPR-201203**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours TSOC3313 Travail social collectif. »

**R : 09-CPR-210122**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : TSTX1920 Intro à la toxicomanie, TSTX1930 Théories, réadapt et rétablis, TSTX1960 Prévention de la toxicomanie, TSTX2920 Dépendance aux psychotropes, TSTX2930 Famille et toxicomanie, TSTX3930 Jeunes et toxicomanie, TSTX3940 Personnes âgées et toxicomanie, TSTX3950 Premières Nations et toxico., TSTX3960 Entraide et relation d'aide, TSTX4940 Femmes et toxicomanies, TSTX4950 Toxicomanie et santé mentale et TSTX4960 Séminaire d'intégration. »

**R : 14-CPR-210122**

« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : NUAL1602 Introduction à la nutrition, NUAL2601 Nutrition I, NUAL3100 Pratique professionnelle I, NUAL3201 Sécurité alimentaire, NUAL3203 Microbiologie alimentaire, NUAL3253 Technologies agroalimentaires, NUAL3303 Nutrition et environnement, NUAL3333 Intro. à la nutriginomique, NUAL3433 Alimentation des collectivités, NUAL3604 Nutrition II/Métabolisme, NUAL3605 Nut. III/Nutrition humaine, NUAL3608 Applications en nutrition, NUAL3620 Nutrition clinique I, NUAL3903 Gestion du service alim. I, NUAL3913 Gestion du service alim. II, NUAL4100 Pratique professionnelle II, NUAL/KNEP4101 Nutrition et activité physique, NUAL4220 Analyse/Développement aliments, NUAL4221 Chimie alimentaire, NUAL4602 Nutrition communautaire, NUAL4605 Nutrition/médicaments, NUAL4620 Nutrition clinique II, NUAL4630 Nutrition clinique III, NUAL4701 Éducation en nutrition, NUAL5100 Pratique professionnelle III, NUAL5200 Pratique professionnelle IV, NUAL5300 Pratique professionnelle V, NUF2322 Science des aliments I, NUF2323 Science des aliments II et NUF4083 Méthodes de recherche. »

#### 4.4. **Abolition de cours**

##### **R : 08-CPR-201105**

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux profils des programmes de M.B.A., que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours ADMI6999 Projet d'intégration et ADMN6212 Gestion stratégique. »

##### **R : 15-CPR-201105**

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux profils des programmes, que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours CRIM2030 Police et sécurité intérieure. »

##### **R : 16-CPR-201203**

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : TSOC4133 Médiation familiale, TSOC4223 Groupes et solidarités et TSOC4233 Travail social collectif II. »

##### **R : 05-CPR-210122**

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ADPU6055, ADPU6750, ANGL4840, ARVI1605, ARVI2302, ARVI2802, ARVI2803, ARVI2902, ARVI2903, ARVI3804, ARVI3805, ARVI4804, ARVI4805, ECON2021, ECON2300, FRAN1866, FRAN2403, FRLS1532, FRLS1542, FRLS2512, FRLS2522, FRLS2542, GEOG2714, GEOG3403, GEOG3443, GEOG4213, GEOG4613, GERO2040, LITT6902, LITT7430, MUSI3023, SCPO3620, SCPO4340, et SESO3420. »

##### **R : 07-CPR-210122**

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants en juillet 2023 : ARVI1605 Peinture, ARVI2302 Photographie, ARVI2402 Enseignement de l'art I, ARVI2403 Enseignement de l'art II, ARVI2802 Céramique, ARVI2803 Céramique, ARVI2902 Estampe, ARVI2903 Estampe, ARVI3304 Photographie, ARVI3305 Photographie, ARVI3606 Peinture, ARVI3607 Peinture, ARVI3706 Sculpture, ARVI3707 Sculpture, ARVI3804 Céramique, ARVI3805 Céramique, ARVI3904 Estampe, ARVI3905 Estampe, ARVI4304 Photographie, ARVI4305 Photographie, ARVI4606 Peinture, ARVI4607 Peinture, ARVI4706 Sculpture, ARVI4707 Sculpture, ARVI4804 Céramique, ARVI4805 Céramique, ARVI4904 Estampe et ARVI4905 Estampe ».

##### **R : 12-CPR-210122**

« Sous réserve de l'obtention du formulaire CPR-6, que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours suivant : FCSI1333 Calc. symbolique et numérique. »

#### 4.5. **Modifications aux banques de cours**

##### **R : 09-CPR-201105**

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux profils des programmes de M.B.A., que le Comité des programmes accepte les modifications aux banques de cours des disciplines ADMI et ADMN »

##### **R : 16-CPR-201105**

« Sous réserve de l'adoption des modifications proposées aux profils des programmes, que le Comité des programmes accepte les modifications à la banque de cours de la discipline CRIM.

**R : 06-CPR-201203**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ANGL. ».

**R : 09-CPR-201203**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline SCSO. ».

**R : 17-CPR-201203**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline TSOC. ».

**R : 08-CPR-210122**

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ARVI. »

**R : 13-CPR-210122**

« Sous réserve de l'obtention du formulaire CPR-7, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours des disciplines FCSI et MATH. »

4.6. **Pandémie de la COVID-19**

**R : 01-CPR-200111**

Considérant la situation exceptionnelle dans laquelle se retrouve l'École réseau de science infirmière à la suite de l'impact de la pandémie de la COVID-19;

Considérant que la demande de dérogation au système de notation pour les cours cliniques SINF4712 Soins et complexité I et SINF4722 Soins et complexité II pour la session d'hiver 2021 provient de l'École réseau de science infirmière du campus de Moncton (ÉSI-UMCM) en raison de conséquences exceptionnelles occasionnées par la pandémie;

Considérant que le système de notation proposé pour tous les stages cliniques est sérieusement considéré dans la réforme éventuelle du programme;

Considérant le désir du Comité des programmes d'assurer l'équité entre les étudiantes et les étudiants inscrits au programme de science infirmière au niveau du réseau;

Il est proposé :

« Que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle le changement du système de notation (A+ à E) au système de notation (S/NS) pour les cours SINF4712 Soins et complexité I et SINF4722 Soins et complexité II pour la session d'hiver 2021 pour les étudiantes et les étudiants inscrits au campus de Moncton et l'offre du choix du système de notation A+ à E ou S/NS aux étudiantes et étudiants du campus d'Edmundston et de Shippagan pour ces cours pour la session d'hiver 2021 étant entendu que le choix du système de notation des étudiantes et des étudiants du campus d'Edmundston et de Shippagan devra être communiqué à la titulaire du programme avant la fin de la première semaine de stage. »

Note : À la suite de la réunion du 11 janvier, la recommandation R : 01-CPR-200111 a été réexaminée par le Comité des programmes et une recommandation modifiée R : 01-CPR-210114 a fait l'objet d'un vote électronique (voir page suivante).

**R : 01-CPR-210114**

*Considérant la situation exceptionnelle dans laquelle se retrouve l'École réseau de science infirmière à la suite de l'impact de la pandémie de la COVID-19;*

*Considérant que la demande de dérogation au système de notation pour les cours cliniques SIN4712 Soins et complexité I et SIN4722 Soins et complexité II pour la session d'hiver 2021 provient de l'École réseau de science infirmière du campus de Moncton (ESI-UMCM) en raison de conséquences exceptionnelles occasionnées par la pandémie;*

*Considérant que le système de notation proposé pour tous les stages cliniques est sérieusement considéré dans la réforme éventuelle du programme;*

*Considérant le désir du Comité des programmes d'assurer l'équité entre les étudiantes et les étudiants inscrits au programme de science infirmière au niveau du réseau;*

*Il est proposé :*

*« Que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle le changement du système de notation (A+ à E) au système de notation (S/NS) pour les cours SIN4712 Soins et complexité I et SIN4722 Soins et complexité II pour la session d'hiver 2021. »*

**R : 15-CPR-210122**

*« En raison de la pandémie de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que les dates d'inscription à la session d'automne 2021 pour les étudiantes et les étudiants qui poursuivent leurs études soient reportées au 7 avril 2021 au campus de Moncton et au 8 avril 2021 aux campus d'Edmundston et de Shippagan. »*

**R : 01-CPR-210205**

*« Exceptionnellement en raison de la COVID-19, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que la date limite d'abandon d'un cours soit repoussée au 1<sup>er</sup> avril 2021 à 16 h 30, ou dans le cas de cours intensifs, à la dernière journée de cours, étant entendu que l'étudiante ou l'étudiant obtiendra la note « R » à son dossier et qu'aucun remboursement ne lui sera remis. »*

4.7. **Autres**

**R : 17-CPR-201105**

*« Que le Comité des programmes accepte la création du sous-comité du Répertoire des programmes et que celui-ci soit composé de la secrétaire générale, de la directrice par intérim des communications, affaires publiques et marketing, du directeur du recrutement, du doyen des Études du campus de Shippagan, de la doyenne des Études du campus d'Edmundston, d'un représentant de la Formation continue, de la registraire, et d'une ou d'un étudiant. »*

**R : 05-CPR-201203**

*« Que le Comité des programmes accepte que les cours ANGL3301 Evolution of English et ANGL3311 Varieties of English soient réactivés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. »*